

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 11 mai 2023, à 19h30
Grande salle de l'hôtel de ville, Romont

| | |
|-----------------|---|
| Présidence | M. Thierry JORDAN, président |
| Vice-présidence | M. Christophe GIRARD, vice-président |
| Présents-es | <p>Pour le conseil général, 44 membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes/MM. Philippe AYER - Luc BARDET - Patrice BEAUD - Frédéric BERSET - Lukas BIELER – Christian BOURQUI - Jacqueline BOURQUI – Vincent BRODARD - Ajda BUDAK - Katharina CATTIN - Marie-Christine CLERC - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Jean-Bernard FAVRE - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Emilien GIRARD - Rachel HUFSCMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY – François-Xavier MEUWLY - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Nicolas PERRIN - Vesna PETROVIC - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOSZ - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Nataša TODOROVIC - Stefan TRÜMPLER - Floriane VALLELIAN - Dominique ZÜRCHER</p> |
| Excusés-es | <p>Pour le conseil général</p> <p>Mmes/MM. Nicole BARDET - Alain BOSSON - Simon CODOUREY - Olivier MARILLER - Valérie PITTET</p> |
| Présents-es | <p>Pour le conseil communal, 9 membres</p> <p>M. Jean-Claude CORNU, syndic</p> <p>M. Thierry SCHMID, vice-syndic</p> <p>Mmes/MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER - Armand JAQUIER – Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD</p> <p>Pour l'administration communale</p> <p>M. Yves BARD, secrétaire communal</p> <p>M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances</p> |
| Rédacteur | M. Yves BARD, secrétaire communal |
| Dactylo | Mme Hélène PITTET, collaboratrice administrative |

INTRODUCTION DE M. THIERRY JORDAN, PRESIDENT

*« Monsieur le Vice-Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Monsieur le Vice-Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur l'Administrateur des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants-es de la presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,*

Ce mois de mai marque le début de la troisième année de cette législature, qui a jusqu'ici été notamment animée par le vote de la plus importante demande de crédit de l'histoire du conseil général, pour l'école primaire. Ce début de législature a également coïncidé avec l'introduction de MCH2, qui a totalement modifié la vision des finances communales.

Lors de cette séance, nous nous pencherons sur les premiers comptes selon MCH2. Une fois cet exercice terminé, nous aurons enfin une vision plus claire de nos finances. »

EXCUSES-ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le conseil général

- Mme Nicole BARDET.
- M. Alain BOSSON.
- M. Simon CODOUREY.
- M. Olivier MARILLER.
- Mme Valérie PITTET.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **45** conseillères générales et conseillers généraux sont présent·e·s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

■ OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de lever son carton visiblement lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

M. le Président prie les intervenants-es de bien vouloir remettre à M. le secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

M. le Président prie les intervenants-es d'utiliser les micros mis à leur disposition et de **décliner leur identité en début d'intervention**.

Concernant le dépôt des interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

■ APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** soumet l'ordre du jour au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS - SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 16 février 2023. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS - SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2023.

M. le Président adresse ses remerciements à M. BARD, secrétaire communal, ainsi qu'à toute l'équipe de l'administration pour l'excellente tenue de ces documents.

2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

▪ *cf. annexe 1 : dossier présentation*

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour le point de la situation concernant le projet de la nouvelle école En Bouley (*cf. annexe 1*).

M. le Président rappelle que ce point ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil général.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** poursuit avec le pt 3 de l'ordre du jour.

3. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION

L'entrée en matière pour les comptes et le rapport de gestion est acquise de plein droit, conformément à l'article 82 du règlement du conseil général (RCG).

Aucune demande de renvoi n'étant formulée, **M. le Président** propose, pour l'examen des comptes, de procéder de la manière suivante :

1. Présentation par M. SCHMID, vice-syndic, directeur des finances.
2. Rapport de la commission financière.
3. Discussion générale sur les comptes de fonctionnement.
4. Examen de détail des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre en ouvrant la discussion à la suite de chacun d'entre eux.
5. Examen des comptes d'investissement et du bilan.
6. Examen du rapport de gestion.
7. Vote final en 4 temps :

- a) comptes de fonctionnement ;
- b) comptes d'investissements ;
- c) bilan ;
- d) rapport de gestion.

1. PRÉSENTATION PAR M. SCHMID, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DES FINANCES

- *cf. annexe 2 : présentation*

M. le Président passe la parole à **M. SCHMID**, vice-syndic, directeur du dicastère des finances, pour la présentation, au nom du conseil communal, des comptes 2022 (*cf. annexe 2*).

« C'est un plaisir que de vous présenter ce soir les comptes de la commune pour l'exercice 2022. Ces comptes sont marqués une nouvelle fois par le passage au nouveau plan comptable MCH2 et les nouvelles règles qui en découlent, tout particulièrement en matière de gestion des réserves et provisions. Le résultat final est fortement influencé par la dissolution de celles-ci et par la prise en compte dans nos comptes des montants à encaisser pour les impôts des années antérieures. Les comptes présentent donc un résultat exceptionnel dans le sens premier du terme.

Ce résultat, certes très réjouissant pour notre commune, n'est malheureusement pas prêt de se reproduire. Il nous permet toutefois d'envisager l'avenir avec optimisme, même si les défis ne manquent pas avec l'augmentation des taux d'intérêts conjuguée aux nombreux investissements cruciaux que la commune ou les associations de communes dont nous faisons partie devront consentir dans les années à venir.

Je vous donne maintenant un très succinct aperçu des comptes 2022 :

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Le tableau figurant en page 4 vous présente une vue succincte des investissements en cours. Il montre qu'un montant record de CHF 57'247'930.35 comme solde de crédits votés par le conseil général était ouvert au 31.12.2022, dont CHF 47'978'873.10 pour le crédit de l'école En Bouley et CHF 5'379'842.15 pour le crédit de l'esplanade d'Arruffens. Hors ces deux projets, c'est donc encore près de 4 mios de crédits ouverts qui subsistent dans les comptes.

Slide 5 :

Les comptes des investissements 2022 présentent des dépenses pour CHF 2'992'837.70, alors que le budget prévoyait CHF 8'752'500.- (pour info, dans les comptes 2022 à la page N° 31, les dépenses d'investissements se montent à CHF 3'294'011.20 car le report au bilan a été repris dans le total ce qui est une erreur !).

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes se situent dans les chapitres suivants :

- *Poste 504 Bâtiment*
Un montant de dépense de CHF 5'000'000.- avait été prévu pour le projet d'école En Bouley et uniquement CHF 2'021'126.90 ont été dépensés lors de l'exercice 2022.
- *Poste 501 et 503 Routes et voies de communications*
présentent, cumulés, un montant de dépense de CHF 389'65.30 pour un budget de CHF 1'695'000.-, plusieurs projets de ce poste n'ayant pu être réalisés au cours de l'exercice 2022.
- *Dans les autres postes également, certains projets prévus au budget n'ont pas pu être réalisés. Notez que la plupart de ces projets sont en attente de décisions ou en cours de réalisation et seront réalisés dans les années à venir.*

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2022 présente un bénéfice de CHF 6'822'193.80 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 658'235.-. L'amélioration par rapport au budget est donc de CHF 7'480'428.80, pour un total de recettes de CHF 39'635'140.82 et un total de charges de CHF 32'812'947.02.

A l'écran, nous vous présentons le résultat par nature à 3 niveaux, mais si vous recherchez le total des recettes ou des dépenses, il vous sera plus facile de les retrouver à la page 115 du rapport, dans le résultat de fonctionnement par section.

Sur l'ensemble des charges par chapitre, on constate une maîtrise des dépenses par rapport au budget.

Je remercie une nouvelle fois tous mes collègues conseillères et conseillers communaux, les chefs de service et l'ensemble du personnel communal pour leur gestion très professionnelle et le respect des budgets.

L'amélioration des comptes 2022 s'explique pour l'essentiel par les facteurs suivants :

- *La réévaluation des différents postes des impôts communaux ordinaires (comptes 9100 – amélioration de 8,1 mios).*
- *Les gains supplémentaires sur les impôts communaux spéciaux (comptes 9101 – amélioration de 1,2 mios).*

Notons également que les comptes sont impactés négativement par la charge exceptionnelle due à la dépollution des terrains Nespresso au poste 7690.3810.00 – moins 2,6 mios).

Il est à remarquer qu'hors ces événements exceptionnels, le budget était pratiquement correct. Une fois pris en compte les coûts financiers liés aux investissements futurs, la marge de manœuvre au niveau du budget restera limitée.

BILAN

Au bilan, le solde des actifs après réévaluation se monte désormais à CHF 66'465'548.15. Le montant de la dette (hors part de la dette des associations de communes) se monte à CHF 18'058'798.26. La commune dispose donc d'un capital propre de CHF 48'406'749.89.

INDICATEURS MCH2

Le slide vous présente les indicateurs financiers tels que voulus par le plan comptable MCH2. Au vu de l'impact sur le résultat des effets exceptionnels décrit dans cette présentation, nous avons également retraités ceux-ci pour vous donner une vision plus correcte de l'état de nos comptes.

Si le taux d'endettement net et la dette brute par rapport aux revenus sont encore dans les normes, l'impact des investissements pour l'école En Bouley et le plateau d'Arruffens modifiera fortement ces indicateurs financiers. Notre capacité d'investissement future dépendra fortement des taux d'emprunt dans les années à venir mais, quoi qu'il en soit, et même avec des taux bas, elle sera fortement limitée.

Pour terminer, je veux adresser un remerciement particulier à l'équipe du service des finances qui a dû, cette année encore, absorber de très nombreux changements dans son travail journalier. Nous avons franchi un cap important dans la mise en œuvre du nouveau plan comptable MCH2.

Dès l'année prochaine, les comparaisons entre les exercices en seront grandement facilitées.

Enfin un grand MERCI à notre administrateur des finances Frédéric pour le travail effectué et, s'il reste encore quelques défis d'ici la fin de l'année pour finaliser le passage aux normes MCH2 dont le système de contrôle interne et le tableau des flux de trésorerie, je me plais à relever ici, cette année encore, les félicitations transmises par notre société fiduciaire pour ce que tu as accompli depuis ton entrée en fonction.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le conseil communal vous invite à accepter les comptes des investissements, les comptes de fonctionnement et le bilan tels que je viens de vous les présenter. »

2. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

▪ Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, présidente de la commission financière

« La commission financière a examiné, avec attention, le fascicule des comptes 2022.

La lecture du document a été grandement facilitée avec la participation de M. Thierry SCHMID, vice-syndic, et de M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances, lors de la première séance de la commission financière du 18 avril dédiée à cet objet.

Compte tenu des explications obtenues et de celles, plus fournies, à la satisfaction de la commission financière, apparaissant dans le document des comptes, et des remarques et explications contenues dans le rapport de révision de l'organe de contrôle, seules peu de questions ont été adressées au conseil communal. Les réponses à celles-ci, transmises lors de notre deuxième séance du 25 avril, nous ont donnés satisfaction.

Ainsi que l'a souhaité le législatif en introduisant MCH2, les amortissements complémentaires, réserves latentes ou budgétaires, provisions, sont désormais abolis.

Il en découle, pour cet exercice comptable, la dissolution de la provision pour la facturation des impôts des personnes physiques et morales. Cela a pour effet de faire apparaître environ 7.2 mio de recettes supplémentaires. Cet exercice n'aura toutefois lieu qu'une fois ! Le conseil communal a eu la sagesse de présenter les indicateurs financiers MCH2 des pages 13 à 20, en gris clair à droite de la colonne verdâtre, sans ces recettes. Les résultats obtenus sont dès lors beaucoup plus réalistes.

Ces indicateurs peuvent permettre à tout un chacun de calculer, compte tenu des crédits d'investissements votés ces dernières années et qui sont en cours de réalisation, les valeurs indicatives qui se profilent pour ces prochaines années.

Le budget de fonctionnement 2022 prévoyait un déficit de CHF 658'235.-, avant amortissements. Les comptes présentent un résultat positif de CHF 6'822'193.80, après amortissements et prélèvement dans la réserve de réévaluation destinée à cet effet.

Sans les CHF 7'228'080.80 dégagés par l'estimation des impôts restant à facturer, il n'y aurait pas eu de bénéfice, mais un déficit de CHF 405'887.–.

La commission financière relève que la provenance des impôts des personnes physiques et des personnes morales, en termes d'années fiscales, a été introduite en 2022, comme cela avait été annoncé. Cela permettra d'évaluer plus précisément le potentiel fiscal, élément majeur influant la possibilité d'assumer financièrement les dépenses futures.

Les comptes d'investissements 2022 présentent des dépenses nettes de CHF 2'691'664.20, contre un budget intentionnel de CHF 37'895'000.– présenté au conseil général en date du 16.12.2021. Les dépenses sont en cours de concrétisation et les comptes 2023 les feront apparaître.

Le bilan, au 31.12.2022, compte tenu de la réévaluation des dépenses d'investissements réalisées et amorties ces 20 dernières années (+ CHF 18'949'686.30), du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 (+ CHF 6'822'193.80) et des investissements nets (+ CHF 2'691'664.20) présente une fortune nette de CHF 27'912'073.88.

Conformément aux exigences de la loi sur les communes, les comptes annuels ont été révisés par un auditeur agréé, en l'occurrence la société fiduciaire Core. Celle-ci conclue que les comptes annuels présentés sont conformes aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrits par le Conseil d'Etat.

L'organe de révision est satisfait du suivi et de la mise en œuvre de la majeure partie de ses lettres de recommandations, qui sont dorénavant quasiment toutes réglées. Les remarques et observations effectuées lors de la révision ont été de suite intégrées et les comptes 2022 rectifiés.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, la commission financière remercie toutes les personnes ayant participé à la bonne tenue et à l'élaboration de ces comptes.

Elle invite le conseil général à accepter les comptes de fonctionnement 2022, les comptes d'investissements 2022 et le bilan au 31.12.2022. »

3. DISCUSSION DE PORTEE GENERALE SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2022

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de fonctionnement 2022 et passe la parole aux groupes politiques, dans l'ordre des forces politiques présentes au législatif communal, évidemment pour autant qu'une intervention soit souhaitée.

■ **Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale, pour le groupe PLR**

« Rapporter, avec pertinence, dans un souci de transparence, ce qu'il en fut de la vie et des activités de et en faveur de la commune durant un an est un exercice difficile. Nous qualifions de grande qualité le rapport qui nous fut transmis et nous en remercions chaleureusement tous les auteurs qui se sont appliqués, dans cet état d'esprit, à sa rédaction.

En parallèle nous avons pris connaissance des comptes. D'emblée nous est apparu le même souci de transparence. Les nombreuses annotations permettant de comprendre des différences ou des modifications induites par le nouveau plan comptable ont été appréciées. Bravo et merci à toutes les personnes qui ont travaillé à leur présentation.

Ces comptes n'appellent aucune remarque particulière de notre part. Cependant, le contexte légal dans lequel ils s'inscrivent nous laisse perplexe. Les communes, idem pour les associations de communes, n'étant plus autorisées à procéder à des amortissements extraordinaires ou des réserves, comment pourra-t-il être fait preuve d'anticipation ? Laissons l'avenir nous le dire !

En réitérant nos remerciements à toutes les personnes qui ont été impliquées dans l'élaboration du rapport et des comptes, nous vous invitons à les approuver. »

■ **Intervention de Mme Géraldine DAFFLON, conseillère générale, pour le groupe Le Centre**

« Lors de sa séance de préparation du 8 mai, le groupe Le Centre a analysé les comptes et le rapport de gestion 2022.

Nous tenons tout d'abord à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à l'établissement de ces documents et à la gestion des comptes en conformité avec la norme MCH2. On peut imaginer l'ampleur de la tâche suite à ce changement de normes et à toutes ses implications. Merci également d'avoir inclus dans la présentation les chiffres et indicateurs avant les réévaluations extraordinaires.

Les résultats 2022 peuvent être appréciés sous différentes perspectives :

- *Tout d'abord le résultat sans prise en compte des corrections extraordinaires, conséquence de MCH2 : le budget prévoyait une perte de CHF 658'235.-, elle est finalement de CHF 405'887.-, reflétant des coûts de fonctionnement sous contrôle. Les indicateurs financiers sont relativement bons. L'effort d'investissement qualifié de faible va rapidement évoluer avec les projets d'ampleur annoncés.*

- *Les résultats réels, quant à eux, prennent en compte la réévaluation des revenus fiscaux, la dissolution de réserves latentes et la réévaluation de patrimoines administratif et financier. Avec un gain de CHF 6'822'193.80, le résultat est excellent. Il ne représente cependant pas la périodicité de l'exercice. Un tel résultat, même non pérenne, est tout de même réjouissant. Espérons toutefois que l'impact sur la part romontoise dans les répartitions intercommunales ne sera pas trop importante.*
- *La dernière lecture qui peut être faite concerne le futur : c'est-à-dire avec la prise en compte de l'impact financier du campus scolaire En Bouley et de l'esplanade d'Arruffens. L'exercice 2022 montre des indicateurs très favorables ; profitons-en car la situation va changer de « couleur » et les prochains exercices comptables seront délicats.*

En conclusion, les comptes 2022 sont bons et, fait non négligeable, nous avons beaucoup gagné en clarté et en transparence dans leur présentation et leur contenu.

Lors de sa rencontre, le groupe Le Centre a accepté unanimement les comptes 2022. »

■ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général, pour le groupe PS**

« Année après année, la commune présente des comptes bénéficiaires et, bien entendu, nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous savons que les prévisions financières, notamment pour ce qui concerne les rentrées fiscales, restent toujours un exercice périlleux, et peuvent donc inciter à une certaine prudence ou retenue lors de l'élaboration des budgets.

De même, les investissements engagés pour le développement de la commune vont rendre la conjoncture financière plus difficile, et peut-être rendre le conseil communal encore plus circonspect à l'avenir.

Malgré tout, année après année, nous continuerons à inciter et encourager le conseil communal à assurer une juste participation aux besoins de l'ensemble de la population, de la jeunesse, des familles et des seniors. Cette population s'accroît, mais vieillit aussi, et cela pourrait d'ailleurs, entre parenthèses, être un élément statistique intéressant à faire figurer dans les prochains rapports de gestion.

L'évolution de la démographie va rapidement nous mettre face à de nouveaux défis, et des investissements dans la santé, les soins à domicile, l'évolution des jeunes, la formation, les transports publics, et la cohésion sociale seront nécessaires pour assurer la pérennité de notre communauté.

En conclusion, le groupe PS approuve le rapport des comptes 2022 et remercie toutes les personnes ayant œuvré à une tenue des comptes de qualité, tâche d'autant plus complexe dans cette phase de transition vers MCH2. »

▪ **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Le groupe Les Vert-e-s a pris connaissance des comptes des investissements et de fonctionnement 2022, ainsi que du rapport de gestion qui en découle.

Nous relevons la qualité de la méthodologie utilisée. Nous avons en particulier apprécié le comparatif offert par la soustraction des revenus fiscaux extraordinaires, qui permet une vision plus juste de l'état de santé financier de notre commune.

A nouveau, Romont clôture un exercice bénéficiaire. Ce bon résultat est le fruit d'une politique économique efficace. Nous encourageons le conseil communal à ne pas relâcher ses efforts en matière de transition énergétique, et sommes persuadé-e-s que les investissements en matière d'économie d'énergie et de lutte contre le déclin de la biodiversité seront des priorités.

A nouveau, nous tenons à remercier Monsieur l'administrateur des finances pour l'important travail effectué. Nous avons conscience de l'ampleur de la tâche, et relevons le professionnalisme avec lequel il a été accompli.

Le groupe Les Vert-e-s approuve le rapport des comptes 2022 et propose à ses collègues du conseil général d'en faire de même.

Nous souhaitons finalement remercier toutes les autres personnes qui ont participé à la rédaction du rapport de gestion, document que nous approuvons également. »

▪ **Intervention de M. Sébastien RICHOZ, conseiller général, pour le groupe UDC**

« Lors de sa séance du 1^{er} mai dernier, le groupe UDC a pris connaissance du rapport des comptes 2022. Nous félicitons le conseil communal et le département des finances pour l'excellent travail réalisé dans l'élaboration de ces documents.

Néanmoins, les excellents résultats présentés dans le rapport des comptes ne laissent pas transparaître la réalité de la situation à ce jour, car certains de ces chiffres semblent optimistes. Nous devons attendre le rapport des comptes 2023 et pouvoir comparer les chiffres entre les deux années pour se faire une vraie idée. Mais il est à noter que la situation financière de la commune est saine et que cela est de très bon augure pour ces prochaines années.

Le groupe UDC remercie encore toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du rapport des comptes et du rapport de gestion. Nous les accepterons à l'unanimité et invitons le conseil général à en faire de même. »

■ **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux**

«Le 1er mai dernier, les membres du groupe Horizons Nouveaux se sont rencontrés pour préparer cette séance du conseil général et ont soigneusement étudié les comptes d'investissements, de fonctionnement ainsi que le rapport de gestion.

Cet exercice comptable laisse, après avoir dissout les provisions des impôts des personnes physiques et morales, une recette de plus de CHF 7'000'000.-, à nouveau largement au-dessus des prévisions, mais cela ne va bien sûr pas se répéter pour les années suivantes. Nous aurons, par cette décision de dissolution, des futurs comptes qui représenteront de façon réaliste la situation financière de la commune.

Pour son fonctionnement, le conseil communal prévoyait un déficit d'environ CHF 650'000.-. Le résultat après amortissement présente un résultat positif de plus de CHF 6'800'000.-. Les indicateurs MCH2 sont ainsi peu représentatifs de la situation réelle de la commune. Il a été apprécié par les membres du groupe HN que ces calculs d'indicateurs aient été présentés également sans ce résultat extraordinaire.

Concernant les investissements, plusieurs ont été décalés sur 2023 et ils se montent à plus de 2,6 millions de francs, contre un budget intentionnel de près de 40 millions de francs. Avec le début des investissements pour notre future école et selon les résultats de 2022, nous pouvons quand même présager un avenir moins sombre que prévu.

Au bilan, une fortune de près de CHF 28'000'000.- va également contribuer à soulager quelque peu ces futurs investissements prévus.

Nous remercions M. Frédéric ROSSIER pour la clarté des documents et les explications annexes qui nous ont été fournies. La dissolution des amortissements complémentaires, des réserves latentes ou budgétaires est une décision que nous avons également appréciée.

Nous remercions également M. Thierry SCHMID et tout le service des finances de la commune pour leur travail précieux et essentiel, qui permet à notre commune de progresser dans la voie du développement et de l'excellence.

Le groupe Horizons Nouveaux vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, d'accepter ces comptes 2022. »

4. EXAMEN DE DETAIL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT, CHAPITRE PAR CHAPITRE, EN OUVRANT LA DISCUSSION A LA SUITE DE CHACUN D'ENTRE EUX

Les comptes ayant été consciencieusement étudiés par chaque conseillère et conseiller général, par les membres de la commission financière et dans les séances des groupes politiques, il y a lieu de passer directement à l'examen de détail par chapitre pour permettre de poser des questions sur des points restant encore obscurs. Pour plus de clarté lors de la prise de parole, M. le Président prie les membres du législatif de bien vouloir citer le numéro du compte auquel l'intervention fait référence.

M. le Président passe à la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2022, par chapitre, en débutant à la page no 51.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet des comptes de fonctionnement, **M. le Président** clôt la discussion.

Avec CHF 39'635'140.82 de revenus et CHF 32'812'947.02 de charges, le résultat du compte de fonctionnement présente un bénéfice de CHF 6'822'193.80.

5. EXAMEN DE DETAIL DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS ET DU BILAN

M. le Président suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les compte d'investissements 2022 et du bilan (pages 118 et suivantes).

Le résultat global des comptes d'investissements est le suivant

- CHF 301'173.50 recettes d'investissements ;
- CHF 3'294'011.20 dépenses d'investissements ;
- CHF 2'992'837.70 excédent de dépenses.

Il relève que l'actif du bilan s'élève, au 31 décembre 2022, à CHF 66'465'548.15, et au passif des capitaux de tiers pour CHF 18'058'798.26, soit un capital propre de CHF 48'406'749.89 pour la commune.

La parole n'est pas demandée.

6. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION

Ouverture de la discussion

■ **Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale, pour le groupe PLR**

« Des informations contenues dans ce rapport ont particulièrement retenu notre attention.

L'une concerne la population. Si l'augmentation de la population est bien visible, les graphiques figurant dans le rapport en attestent plus précisément. A futur, nous serions aussi intéressés à mieux connaître la structure de la population illustrée par une pyramide des âges. Nous aurions ainsi réponse à la question de savoir, par exemple, si la population romontoise, dans son ensemble, est plutôt jeune, plutôt âgée, et ceci dans quelles proportions. La population change, la composition des ménages change, induisant une modification des besoins et des attentes.

Une autre remarque concerne les repas à domicile : 5'794 repas livrés à domicile, le double de 2017. Des bénévoles chapeautent ce service apprécié, pour ne pas dire indispensable. Ils ont toute notre reconnaissance et nous les en remercions.

Une autre encore concerne la crèche Casse-Noisettes : 250 enfants accueillis, env. 40 collaborateurs. Ne parle-t-on pas d'une véritable entreprise, une entreprise dont la commune ne pourrait plus se passer aujourd'hui ? A notre sens oui et notre reconnaissance va aussi à son comité qui œuvre bénévolement. »

7. VOTE FINAL EN QUATRE TEMPS

A) COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2022

Sont soumis au vote du législatif les comptes de fonctionnement 2022 de la Commune de Romont qui se soldent par

| | | |
|--|-----|----------------|
| - un bénéfice de | CHF | 6'822'193.80 |
| - un total de charges de fonctionnement de | CHF | 32'812'947.02 |
| - un total de revenus de fonctionnement de | CHF | 39'635'140.82. |

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRs PRESENTS - SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RESULTAT DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2022.

B) COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Sont soumis au vote du législatif les comptes d'investissements 2022 de la Commune de Romont qui présentent

| | | |
|---|-----|--------------|
| - des dépenses d'investissements pour un total de | CHF | 3'294'011.20 |
| - des recettes d'investissements de | CHF | 301'173.50 |
| - un report net au bilan de | CHF | 2'992'837.70 |

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS - SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RESULTAT DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2022.

C) BILAN 2022

Est soumis au vote du législatif le bilan 2022 de la Commune de Romont dont il ressort

| | | |
|---|-----|----------------|
| - un total de l'actif de | CHF | 66'465'548.15 |
| - au passif, des capitaux de tiers pour un total de | CHF | 18'058'798.26 |
| - un capital propre total de | CHF | 48'406'749.89. |

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 45 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BILAN 2022.

D) RAPPORT DE GESTION 2022

Est soumis au vote du législatif le rapport de gestion 2022 de la Commune de Romont

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 45 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RAPPORT DE GESTION 2022.

A l'issue de ces différents votes, **M. le Président** adresse ses remerciements et félicitations aux conseillères et conseillers communaux, aux chefs de service, ainsi qu'au personnel communal pour l'important travail que constituent la rédaction du rapport de gestion et l'élaboration des comptes communaux.

4. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 220'000.- POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE EDILITAIRE EN REMPLACEMENT DU PONY

- *cf. annexe 3 : présentation*

M. le Président cède la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal directeur du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE, pour la présentation de cette demande de crédit (*cf. annexe 4*).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de M. Philippe AYER**, membre de la commission financière

«La commission financière a étudié le message de cette demande de crédit lors de ses séances des 18 et 25 avril 2023. Celle-ci n'a soulevé aucune question.

C'est donc à l'unanimité que la commission financière a voté en faveur de cette demande de crédit et propose au conseil général d'en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Arnaud MAILLARD**, conseiller général, pour le groupe PRL

« Le jeudi 4 mai 2023, les membres du groupe PLR se sont rencontrés afin de préparer la séance du conseil général de ce jour.

Après avoir examiné le message no 4 avec attention et n'ayant pas de remarque particulière à formuler, le groupe PLR accepte cette demande de crédit de CHF 220'000.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de la voirie, ainsi que son mode de financement. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS - SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 220'000.- POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE EDILITAIRE EN REMPLACEMENT DU PONY.

5. DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 200'000.- POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA CONSTRUCTION DE DEUX ARRETS DE BUS, TROTTOIRS ET PASSAGE POUR PIETONS SUR LA ROUTE DE LAUSANNE

- *cf. annexe 4 : présentation*

M. le Président cède la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, conseiller communal en charge du dicastère MOBILITE/SECURITE, pour la présentation de cette demande de crédit (*cf. annexe 5*).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de M. Patrice BEAUD, membre de la commission financière**

« La hauteur de l'ouvrage a interpellé la commission financière. Cependant, suite à la nécessité de réaliser à 22 cm au lieu de 16 cm, cette importante refonte a été inévitable.

Cela dit, nous pouvons voir le verre à moitié plein : une réalisation déjà faite à 16 cm nécessiterait de refaire à 22 cm pour se conformer à la LHand. Un nouveau crédit aurait donc dû être demandé, sans doute pour un montant au moins égal, si ce n'est plus.

C'est pourquoi, la commission financière recommande à l'unanimité au conseil général d'accepter cette demande de crédit complémentaire. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Laurent SCHMUTZ, conseiller général, pour le groupe PLR**

« Nous nous prononçons sur l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 200'000.-. Il s'ajoute au crédit de CHF 250'000.- voté en 2019 pour la participation à la construction des arrêts de bus de la Route de Lausanne. Cette part de la construction est estimée à CHF 430'000.-.

La répartition des frais laisse une charge de CHF 374'018.- à la Commune de Romont, toutes taxes et honoraires compris, contre CHF 571'237.- pour le canton. A l'estimation arrondie, on y ajoute CHF 50'000.- d'aménagements divers. Le crédit total, avec une marge de sécurité, se monte alors à CHF 450'000.-.

A noter que le fait d'avoir pris du temps avant de lancer la réalisation de ces travaux aura évité de devoir démonter un double arrêt de bus rapidement hors normes ; il est demandé aujourd'hui de porter l'ouvrage à 80 mètres de long pour 22 cm de haut. Le temps nous aura permis d'éviter une dépense supplémentaire, alors imprévisible il y a 4 ans. Cette disconvenue a d'ailleurs touché d'autres communes devant se plier à l'adaptation. D'autres arrêts devront s'aligner aux normes LHAND à l'avenir ; les données du problème sont aujourd'hui mieux connues, pour autant que d'autres modifications n'interviennent pas d'ici là ! Nous agissons sans excès de promptitude, regardant plutôt deux fois avant de traverser.

Le groupe PLR recommande d'accepter ce crédit complémentaire de CHF 200'000.- justement estimé et sans risque de mauvaise surprise. »

■ **Intervention de M. Christian BOURQUI, conseiller général, pour le groupe PVL**

« Le groupe PVL a étudié attentivement la demande de crédit complémentaire pour la réalisation des deux arrêts de bus et aménagements sur la Route de Lausanne.

Pour permettre au plus grand nombre d'usagers d'accéder aux transports publics sans entrave, les nouveaux aménagements doivent être réalisés en tenant compte des normes en vigueur, permettant de réaliser les travaux en une seule fois.

En étudiant la demande attentivement, quatre positions sont présentées comme étant encore en estimation ou en validation. Le montant à charge de la commune étant déjà en dépassement de plus de 60 % du crédit initial, nous nous posons la question suivante :

- *Est-ce que cette demande de crédit complémentaire permettra de finir le projet dans le budget de CHF 430'000.- sans surcoût ?*

Si on déduit du coût estimé de CHF 430'000.- le crédit voté en 2019 de CHF 250'000.-, nous obtenons une différence de CHF 180'000.-, montant qui devrait être soumis aujourd'hui à l'approbation du conseil général.

Quatre ans après le premier crédit, un manque de précision dans le budget final ainsi que dans les montants demandés ne nous paraissent pas acceptables ; aussi certaines abstentions de principe sont à prévoir. »

■ **Intervention de M. Manuel HURNI, conseiller général, pour le groupe UDC**

« Lors de sa séance du 1^{er} mai, le groupe UDC a pris connaissance de cette demande de crédit complémentaire. Peut-être avons-nous bien fait d'attendre avant de réaliser ces travaux qui datent d'une demande de février 2019. Nous aurions sûrement dû les modifier dans un proche avenir pour les adapter aux dernières normes. Mais prenons aussi conscience que le fait de ne pas réaliser les investissements dans un délai raisonnable nous fait prendre le risque de plus-values qui peuvent s'avérer conséquentes.

Le groupe UDC accepte cette demande de crédit et invite le conseil général à en faire de même. »

▪ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général, pour le groupe PS**

«Lors de sa séance préparatoire, le groupe socialiste a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire demandée et du dossier de projet de réaménagement de la desserte transports publics du secteur Halle - Raboud.

Les mesures visant à faciliter et rendre plus attractif l'usage des transports publics rencontreront toujours notre soutien. Il en va de même pour ce cas-ci.

Dans le cas particulier de l'arrêt de la Halle, se pose la question de sa fréquentation et donc des mesures d'accompagnement qui pourraient être prises pour l'améliorer. Peut-on attendre de la commune et des entreprises du quartier qu'elles mettent en place des propositions ou actions favorisant le transport modal des usagers ?

Dans l'attente d'impulsions allant positivement dans ce sens, le groupe PS approuve la demande de crédit complémentaire présentée. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 41 « OUI » et 4 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 200'000.- POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA CONSTRUCTION DE DEUX ARRETS DE BUS, TROTTOIRS ET PASSAGE POUR PIETONS SUR LA ROUTE DE LAUSANNE.

6. MODIFICATION DE L'ARTICLE 27 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE LA GLANE ET DE LA NEIRIGUE (ABVGN)

▪ *cf. annexe 5 : présentation*

M. le Président passe la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal en charge du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE, en rappelant que, dans le cadre de l'approbation des statuts d'une association de communes, le conseil général n'a pas la compétence de modifier les statuts, mais seulement de les accepter ou les refuser dans leur globalité.

M. HELFER procède à la présentation de cet objet (*cf. annexe 6*).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

▪ Intervention de M. Vincent BRODARD, membre de la commission financière

«La commission financière a examiné la modification de l'article 27 des statuts de l'ABVGN. Elle n'a aucun commentaire particulier à y apporter et recommande à l'unanimité au conseil général de l'accepter. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général, pour le groupe PVL

« Le groupe PVL a étudié attentivement les statuts de l'ABVGN et plus spécialement la modification de l'article 27 pour l'augmentation de la limite d'endettement de CHF 200'000.- à CHF 6'000'000.-.

Notre groupe comprend l'objectif de cette modification qui est de financer l'étude, entre autres, de l'extension de la STEP d'Autigny ainsi que les autres infrastructures du bassin versant, ceci afin de répondre aux nouvelles obligations, spécialement en ce qui concerne les micropolluants.

Nous nous sommes posé la question de savoir pourquoi nous n'allons pas voter une demande de crédit de 5 ou 6 millions de francs concernant cette étude, répartis bien sûr selon la clé de répartition de l'association. Ceci aurait été plus transparent.

Cependant, M. François HELFER, notre ministre de l'eau, qui a eu l'amabilité de participer à notre séance de préparation, nous a précisé que cette modification des statuts ferait gagner du temps par rapport à une demande de crédit.

Les explications fournies par M. HELFER nous ont convaincus que cette approche était acceptable.

Notre groupe acceptera cette modification de l'article 27 des statuts de l'ABVGN et demande au conseil général d'en faire de même. »

▪ Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, pour le groupe Les Vert·e·s

« Le groupe Les Vert-e-s soutient cette demande de modification des statuts de l'ABVGN.

L'ABVGN n'est pas simplement là pour la gestion des eaux usées mais pour apporter une vision d'ensemble de la gestion des eaux dans le secteur qu'elle couvre. Elle a besoin de moyens bien plus conséquents que ce qui a été proposé initialement dans des statuts à minima.

Certes, Romont perdra, à terme, sa station d'épuration des eaux (STEP). Une perte tout à fait supportable au vu du faible nombre d'emplois générés par une telle usine dont l'essentiel des tâches est automatisé et qui occupe une surface conséquente. Mais la disparition partielle de la STEP de Romont offrira aussi de nouvelles opportunités. Notre déchetterie communale aurait bien besoin de surfaces supplémentaires pour collecter séparément d'autres déchets valorisables qui aujourd'hui finissent à l'incinération, comme les briques Tetra Pak par exemple, et bien d'autres encore.

La bonne gestion des eaux est essentielle pour la qualité générale de notre environnement. Avec 30'000 substances chimiques nocives susceptibles de fuiter dans la nature en sortie de STEP, revoir la gestion des eaux usées et son financement doit être une priorité des autorités. Romont et sa région ont tout intérêt à retrouver des eaux et des cours d'eau de qualité pour les loisirs et le tourisme.

Mais ce n'est pas qu'une question d'environnement. Sachant que nous payons déjà depuis janvier 2016, sans nous en rendre compte, une taxe fédérale sur les micropolluants destinée à subventionner les investissements inhérents à leur traitement. Il est tout à notre avantage d'avancer rapidement avec le projet de nouvelle STEP afin d'être dispensé de cette taxe au plus vite. »

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS – SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 27 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE LA GLANE ET DE LA NEIRIGUE (ABVGN).

7. DECISION DE TRANSMISSION DU POSTULAT DU 16 FEVRIER 2023 INTITULÉ « RECRÉER UN LIEU ADAPTÉ À DE GRANDES MANIFESTATIONS »

M. le Président se réfère au message du bureau du conseil général qui soumet au vote du législatif la transmission au conseil communal du postulat déposé par M. Nicolas DAFFLON intitulé « *Recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes manifestations* ».

Il cède la parole à **M. DAFFLON**, auteur de ce postulat, pour des compléments d'informations.

Intervention de M. Nicolas DAFFLON, conseiller général

« Merci beaucoup, chères et chers collègues, pour le soutien ou le plébiscite que vous réserverez à la demande de transmission du postulat, et à l'importance que vous lui accordez.

D'ailleurs, le Plan Directeur Régional de la Glâne (PDR) sera mis en consultation dès demain, et un article est paru dans La Gruyère de ce mardi. Laissez-moi vous lire un court extrait de cet article, qui traite de l'urbanisation et des lieux de rencontre :

« Renforcer la qualité du cadre de vie en mettant en valeur le patrimoine et en maintenant des localités vivantes. Tels sont les objectifs du PDR à défaut de bénéficier de terrains constructibles. Afin d'y parvenir, il est notamment prévu de développer des quartiers agréables à vivre, de favoriser la biodiversité dans les communes ou d'éviter les grandes constructions ne s'intégrant pas au paysage. Redonner une dynamique aux villages est aussi projeté. La recette ? Développer des lieux de rencontre, mettre à disposition des espaces polyvalents et s'appuyer sur les sociétés locales » (Fin de citation).

Je suis confiant, et je suis persuadé que la détermination du conseil communal sur ce postulat pourra répondre aux attentes des conseillères et conseillers généraux, de la population, des sociétés locales, et à la vision du district décrite dans le Plan Directeur Régional. »

▪ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Les Vert-e-s soutiennent la transmission du postulat de M. Nicolas DAFFLON au conseil communal.

Le postulat précise d'étudier les possibilités de recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes rencontres, soit en adaptant la grande salle de l'Hôtel de Ville aux normes de sécurité actuelles, soit en proposant d'autres lieux susceptibles d'accueillir ce genre de manifestations.

La priorité doit être l'adaptation de l'Hôtel de Ville permettant ainsi d'utiliser des locaux déjà existants et de continuer à faire vivre le centre historique par des grandes manifestations.

Les Vert-e-s précisent qu'ils/elles ne soutiendront pas une solution qui proposerait la construction d'un nouveau bâtiment. D'une part parce que les perspectives financières ne s'y prêtent guère pour les prochaines années mais surtout parce que les ressources financières doivent être allouées en priorité aux mesures permettant la transition énergétique qui est encore très loin d'être achevée dans notre commune. »

▪ **Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général, pour le groupe PS**

« Le groupe socialiste soutient la transmission de ce postulat. Si la transmission est votée favorablement, nous espérons que le cas de l'Hôtel de Ville ne sera pas trop prestement classé en « trop compliqué » au prétexte qu'il s'agit d'un bâtiment protégé.

Nous sommes bien entendu conscients que cela peut impliquer plus de travail d'étude. De même, nous espérons que d'autres alternatives pourront être étudiées, comme la salle des Avoines, par exemple. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet au vote cette demande de transmission de postulat au conseil communal.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS – SOIT PAR 45 VOIX - QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL DU POSTULAT INTITULE « RECREER UN LIEU DE RENCONTRE ADAPTE A DE GRANDES MANIFESTATIONS » DEPOSE PAR M. NICOLAS DAFFLON.

8. DECISION DE TRANSMISSION DU POSTULAT DU 16 FEVRIER 2023 INTITULÉ «INCITATION FINANCIERE COMMUNALE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Lors de l'analyse du postulat déposé par M. CORBAT, le bureau du conseil général a décidé de le requalifier en proposition.

En effet, l'auteur du postulat demande au conseil communal d'édicter un règlement. La validation d'un règlement étant de la compétence du conseil général, cet objet n'est pas un postulat, mais bien une proposition.

L'objet, une fois requalifié, a été jugé recevable par le bureau ; il est donc ainsi soumis ce soir au législatif.

M. le Président cède la parole à l'auteur de cette demande, **M. Fabrice CORBAT**.

■ **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, pour le groupe Les Vert-e-s**

«Je voudrais simplement remercier les chefs de groupe et tous mes collègues du conseil général pour les remarques apportées lors de la mise en consultation du texte avant de le présenter au conseil général.

Grâce à vous, le texte a été amélioré notamment en ce qui concerne le fait qu'on doit faire appel à des entreprises fribourgeoises, chose à laquelle je n'avais pas pensé, ce qui rend la démarche plus intelligente d'un point de vue énergétique et pertinente d'un point de vue économique pour les prestataires fribourgeois. Merci également pour les propositions d'ajout comme l'efficienciau niveau de l'isolation d'une maison, les subventions que la commune pourraient obtenir.

Merci également pour les remarques constructives comme celle précisant qu'il s'agissait d'une démarche favorisant les propriétaires plutôt que les locataires, que c'était une démarche qui pourrait être partielle ou élitisme. Il ne faut pas oublier que ce qui bénéficie aux uns doit bénéficier au plus grand nombre sur le long terme. Il s'agit d'une démarche destinée à favoriser l'efficienciaénergétique, à terme. On espère, non pas par utopisme, mais par expérience, que les démarches d'incitations financières à l'installation de panneaux photovoltaïques ou au remplacement de chaudières auprès de propriétaires d'immeubles diminuent l'impact des coûts de l'énergie pour les locataires et ainsi bénéficient à toutes et à tous.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ Intervention de Mme Ajda BUDAK, conseillère générale, pour le groupe PS

« Lors de sa séance de préparation, la discussion sur le postulat relatif à l'incitation financière communale à la transition énergétique a suscité un débat animé. Si des mesures fortes et nécessaires à la transition énergétique afin de faire face à l'urgence climatique sont indiscutables, les incitations que peut proposer la commune se doivent d'être ciblées pour soutenir davantage celles et ceux qui en ont le plus besoin.

L'implication de la commune dans la question de la transition énergétique doit se faire principalement au travers d'initiatives exemplaires ou de mesures incitatives. Ces dernières doivent être clairement définies par des conditions-cadres de subventionnement ciblées, permettant un soutien adapté aux besoins financiers réels, un soutien socialement juste.

Le groupe socialiste soutient dans sa grande majorité cette proposition et sa transmission au conseil communal pour la rédaction d'un règlement. »

▪ Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général, pour le groupe PVL

« Le groupe PVL a examiné avec attention ce postulat requalifié en proposition et approuve sa transmission au conseil communal. La nécessité de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre ne se discute pas.

Tous les moyens pour y parvenir doivent être utilisés et ce règlement en est un. A ceux qui pensent qu'il va trop favoriser les propriétaires par rapport aux locataires, nous leur répondons que la diminution des gaz à effet de serre profitera à tous, sans distinction entre propriétaires et locataires.

Pour résumer, le groupe PVL souhaite trois choses

- 1) que le conseil général approuve la transmission de cette demande au conseil communal ;*
- 2) que l'élaboration du règlement qui en découlera se fasse en intelligente collaboration avec la toute nouvelle commission de l'énergie ;*
- 3) que, s'il existe un état des lieux des bâtiments communaux concernant leur performance énergétique, celui-ci soit porté à la connaissance du conseil général. »*

■ **Intervention de M. Jean-Bernard FAVRE, conseiller général, pour le groupe PLR**

«La proposition sur laquelle nous devons nous prononcer ce soir est clairement dans l'air du temps. Nous sommes en pleine mutation énergétique et le groupe PLR en est pleinement conscient. Lors des dernières séances de notre conseil, nous avons toutes et tous soutenu l'installation de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments et l'achat de véhicules édilitaires « propres ».

Notre département communal de l'énergie et de l'environnement a déjà réalisé un grand nombre d'actions ayant pour but de modifier les habitudes d'avant, afin de les mettre aux normes actuelles, soit celles d'une consommation modérée, d'installations moins gourmandes visant à préserver au mieux les richesses naturelles et de garantir le mieux possible notre avenir. A cet effet, le PLR relève tout le travail accompli jusqu'à ce jour et félicite le chef du dicastère et tout le personnel pour cet engagement. Lors de la dernière commission de l'énergie, j'ai eu l'occasion de découvrir l'ensemble de tâches réalisées allant dans ce sens et je fus très agréablement surpris.

Toutefois, la liste des tâches qui sont encore à effectuer est assez longue, ce qui signifie que des moyens devront être engagés à court terme. La Commune de Romont a mis en place un plan d'action pour relever ce défi énergétique et nous devons prioritairement le soutenir. De très nombreuses habitations privées de notre commune sont déjà recouvertes de panneaux photovoltaïques et toutes les semaines des demandes d'autorisation pour de nouvelles installations affluent au service technique.

Les Romontois-es l'ont compris et ont pris leurs responsabilités en agissant sans attendre, soit pour la production d'énergie, soit pour remplacer leur installation de chauffage. Bravo à eux !

Les subventions proposées par le canton et la confédération ainsi que les déductions fiscales possibles sont des sources suffisantes de motivation financière pour agir vers le changement.

En conséquence, le groupe PLR que je représente vous invite, Mesdames et Messieurs, à rejeter cette proposition, bien que l'intention soit bonne, afin de pouvoir prioriser le plan d'action communal visant à atteindre les buts fixés et de répondre aux exigences d'une cité de l'Energie. En l'état, la commune doit faire des choix stratégiques et financiers afin de soutenir des opérations bénéfiques à l'ensemble de la communauté.

Je vous remercie pour votre attention, pour votre soutien et pour votre clairvoyance. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

Il rappelle auparavant qu'en cas d'acceptation par le conseil général de la transmission au conseil communal de cette proposition, le conseil communal disposera ensuite

- premièrement d'un délai d'un an pour se déterminer ;
- deuxièmement d'un délai raisonnable pour rédiger un règlement et le soumettre au conseil général.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 35 « OUI » ET 10 « NON » QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL DE LA PROPOSITION INTITULEE « INCITATION FINANCIERE COMMUNALE A LA TRANSITION ENERGETIQUE » DEPOSEE PAR M. FABRICE CORBAT.

9. DETERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE POSTULAT DU 19 MAI 2022 INTITULE « MISE A DISPOSITION ET NOUVEAUX EMPLACEMENTS POUR DÉFIBRILLATEURS » DEPOSE PAR M. JEAN-BAPTISTE MOREL

- *cf. annexe 6 : présentation*

M. le Président cède la parole à **M. Armand JAQUIER**, conseiller communal en charge du dicastère de la SANTE.

M. JAQUIER apporte quelques explications complémentaires (*cf. annexe 7*).

- **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, auteur du postulat**

« C'est avec une grande joie que j'apprends cette mise à disposition des défibrillateurs aux endroits précités. Je tiens également à féliciter la commune pour la mise en place d'une formation destinée aux citoyennes et citoyens le 12 septembre prochain.

En tant que « First Responder », on aura ainsi les dispositifs à disposition pour la commune.

Je tiens encore à préciser qu'il manque l'indication de la présence d'un défibrillateur dans la zone industrielle de La Maillarde, sur le site de l'entreprise Kromatix, à l'entrée du parking, largement à disposition de la commune. Il me semble que le responsable du site avait déjà communiqué cette information à la commune.

Merci d'en prendre note. »

- **Question de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale**

« Pour quelle raison le défibrillateur se trouvant au centre commercial Coop n'a pas été signalé sur le plan ? »

▪ **Réponse de M. Armand JAQUIER, conseiller communal**

« Le plan prend en compte les défibrillateurs que nous avons traités.

Dans le message, vous avez pu lire qu'en mars, 11 défibrillateurs étaient connus, sans les éventuels rajouts à effectuer. Les défibrillateurs figurent sur une base de données en main du 144 et de l'HFR. Cette base de données est rarement mise à jour, ce qui fait que les informations ne sont pas toujours transmises alors que les règlements et les lois le prévoient. Il en résulte une vision incorrecte. Cela nous a permis aussi de prendre contact et de transmettre un certain nombre d'informations. Je n'ai pas vérifié où en était cette base de données aujourd'hui mais elle est accessible via Internet par tout un chacun. »

Le conseil général prend acte de la détermination du conseil communal et l'en remercie. Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

10. ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Mme Ophélie BRODARD, qui a démissionné de sa fonction de membre de la commission des naturalisations, pour raison de déménagement, doit être remplacée au sein de ladite commission.

Le groupe Les Vert·e·s propose pour ce faire la candidature de **Mme Katharina CATTIN**.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, **M. le Président** confirme l'élection de Mme CATTIN en qualité de membre de la commission des naturalisations, en conformité aux prescriptions légales et lui demande si elle accepte son élection.

Mme CATTIN déclare accepter son élection.

M. le Président lui adresse ses félicitations !

« Applaudissements ! »

11. DIVERS

11.1. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

En ce qui concerne la rubrique «DIVERS » du conseil général, **M. le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions tel qu'établi, à savoir

1. Les propositions.
2. Les postulats.
3. Les résolutions.
4. Les questions et les éventuelles remarques.

11.1.1. PROPOSITIONS

Néant.

11.1.2. POSTULATS

Néant.

11.1.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'est déposée.

11.1.4. QUESTIONS ET REMARQUES EVENTUELLES

▪ **Intervention de M. Nicolas PERRIN, conseiller général**

« Les 8 et 9 septembre aura lieu la Bénichon. Alors tous à vos agendas ! On vous attend nombreux au repas des entreprises le 8 septembre. Je me tiens à disposition pour les inscriptions. Merci d'en prendre bonne note. »

▪ **Question de M. Emilien GIRARD, conseiller général**

« Ma question concerne la déchetterie communale. Est-il prévu que le conseil communal organise des zones de collecte de déchets au sein de la ville et ses quartiers dans des lieux encore à définir ?

Cela permettrait de faciliter la vie des citoyens, principalement les personnes âgées et ceux toujours plus nombreux ne disposant pas forcément de voiture, en rendant plus simple le tri des déchets et en limitant les déplacements en voiture vers une déchetterie souvent très prisée et à la limite de sa capacité. »

Le conseil communal en a pris note et y répondra lors de la prochaine séance.

▪ **Question de Mme Isaline FINGER, conseillère générale**

« Certains membres du groupe Horizons Nouveaux ont pu constater la disparition de la peinture marquant la place de parc pour personne à mobilité réduite, située au niveau du passage sous gare, du côté du quartier de La Maula.

Cette situation a pour conséquence que des véhicules non autorisés s'y garent, n'ayant pas pris garde au marquage.

Le groupe Horizons Nouveaux considère que le renouvellement de la peinture et la pose d'un panneau indicatif seraient profitables. L'unique place pour personne en situation de handicap dans le secteur pourrait ainsi retrouver sa fonction première. »



M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal, a pris acte de la remarque de Mme FINGER et précise qu'une vérification des marquages sera effectuée.

▪ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général**

« Comme nous l'a rappelé notre président en début de séance, il y a précisément deux ans que nous avons constitué le conseil général pour cette législature. Dans son allocution de clôture de séance, notre syndic nous avait parlé des "grands défis" de la commune et nous avait annoncé qu' "une fois assimilés les dossiers en cours ou urgents, [le conseil communal allait] se donner le temps d'une réflexion qui devrait aboutir à [...] la définition d'objectifs et de stratégies s'inscrivant dans la durée, selon une forme restant encore à définir." Fin de citation.

Le conseil communal a-t-il réussi à définir un tel plan de législature ? Si oui pourrait-il le partager avec le conseil général ?

▪ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Effectivement, le conseil communal a travaillé avec acharnement sur un certain nombre de sujets et n'a pas oublié la promesse faite en son temps, à tel point que, sous la « tutelle » de M. le Vice-Syndic, les collègues ont été amenés ces dernières semaines à préciser quels seraient les défis de leur dicastère respectif par rapport aux années à venir.

Nous avons alors décidé de ne pas établir un plan de législature mais d'élaborer une sorte de bilan de ce qui a été constaté ces deux dernières années puis de tirer les grandes lignes des projets qui iront au-delà de la présente législature. On pense être prêt en automne pour présenter la chose, en rapport avec la planification financière, car faire un plan de législature où l'on ne tient pas compte des moyens à disposition, c'est un exercice qui est très satisfaisant pour les groupes mais qui n'est pas forcément très réussi pour la suite des opérations d'une commune.

Donc en résumé, on y travaille afin de pouvoir vous présenter la chose en même temps que la planification financière. »

▪ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général**

« Il y a un peu plus d'une année, l'éclatement de la guerre en Ukraine a déclenché une vague de réfugiés en Europe. Aussi à Romont on entend depuis régulièrement la langue russe ou éventuellement ukrainienne. Selon l'expérience historique, une partie de ces nouveaux habitants vont rester durablement en Suisse. Malgré les efforts d'intégration et les ressources mises à disposition par la confédération et le canton, je constate que l'intégration est souvent difficile, y compris pour des raisons linguistiques. Je me questionne donc si la commune a un rôle à jouer pour faciliter l'intégration.

Le conseil communal connaît-il le nombre de réfugiés ukrainiens (le rapport de gestion semble faire mention de 75 personnes) et de réfugiés d'autres pays habitant à Romont ?

Le conseil communal a-t-il une stratégie d'intégration pour ces réfugiés ? Est-ce que nos nombreuses sociétés locales pourraient devenir des vecteurs d'intégration ? »

▪ **Réponse de M. Armand JAQUIER, conseiller communal**

« Nous prenons acte des questions et des préoccupations importantes de M. BIELER ; une réponse vous sera donnée lors de la prochaine séance du conseil général. »

▪ **Intervention de M. Emilien GIRARD, conseiller général**

« Le nouvel horaire des CFF pour 2025 vient de sortir suscitant le mécontentement de certaines villes romandes. Qu'en est-il de la gare de Romont ? Le conseil communal peut-il nous informer si le nouvel horaire améliore ou péjore la situation de la gare ? Si la situation est péjorée, que compte faire le conseil communal pour défendre les intérêts de notre gare ? »

▪ **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal**

« Le sujet sera débattu au sein de l'Association Glâne Région (AGR), via sa commission de mobilité, le 7 juin prochain. Après cette rencontre, je vous ferai parvenir une réponse plus détaillée. »

11.2. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

11.2.1. TRAFIC AU DEBOUCHE DU CHEMIN DE LA TERRASSETTE SUR LA ROUTE DE LA GARE SUITE À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL IMMEUBLE

▪ **Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« En complément à la réponse donnée spontanément par le conseiller communal MENOUD lors de la dernière séance du conseil général et comme annoncé, voici quelques éléments supplémentaires en rapport avec le souci exprimé par le conseiller général Jean-Bernard FAVRE en rapport avec le débouché de véhicules supplémentaires liés à la construction d'un nouvel et important immeuble au chemin de la Terrassette.

Cette question, loin d'être anodine, a fait l'objet d'un examen attentif par la préfecture de la Glâne avant la délivrance du permis de construire. Notons que deux oppositions formulées par des propriétaires voisins avaient été retirées à la suite de discussions entre les parties.

Si le service de la mobilité avait rendu un préavis négatif, après que des éléments complémentaires avaient été requis, que des séances sur place avaient eu lieu en présence des diverses parties ou services intéressés, la préfecture a estimé la situation suffisamment améliorée pour octroyer le permis de construire.

La commune relève aussi que la situation de la route de la Gare au carrefour des Rayons va évoluer de manière significative ces prochaines années, notamment avec la construction de la route de contournement à laquelle la commune adhère, route de contournement qui apportera des allègements significatifs sur ce tronçon surtout en matière de sécurité.

Dans tous les cas, la Commune de Romont suivra avec attention l'évolution de la situation sur ce tronçon et sur la nouvelle charge de trafic liée à cette construction importante dans le secteur de la Terrassette. »

▪ **Intervention de M. Jean-Bernard FAVRE, conseiller général**

« Merci au conseil communal pour sa réponse. Il est vrai que la route de contournement diminuera le trafic sur la Route des Rayons et sur la Route de la Gare. Il n'en demeure pas moins que la visibilité à la sortie du Chemin de la Terrassette ne sera pas améliorée pour autant. L'avenir nous dira comment les choses évolueront et j'espère que ça se passera le mieux possible. »

CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

« La prochaine séance du conseil général du 6 juillet 2023 est annulée mais le conseil communal profite de cette annulation pour conserver la date pour la présentation du MEP vielle-ville qui se déroulera dans cette même salle. Cette séance sera évidemment ouverte à toute la population.

Je tiens ensuite à saluer la première présidence de M. Thierry JORDAN, non sans avoir une pensée émue puisque, entre son élection et la séance de ce soir, il a perdu son papa Claude qui a joué un rôle très important au sein de la commune de Romont durant 40-45 ans tant au niveau de son implication dans l'économie locale que son soutien aux sociétés locales et au niveau politique.

Je tenais ainsi à lui rendre hommage.

Comme l'a dit M. BIELER, cela fait maintenant deux ans que le nouveau conseil communal et que le nouveau conseil général sont en fonction et que les commissions travaillent. Après deux ans, Je me félicite de l'énorme travail effectué par mes collègues – également dans les associations intercommunales - alors que ce sont de miliciens et miliciennes qui sacrifient beaucoup de temps pour tenter de faire avancer cette Commune de Romont.

Je suis très fier du conseil communal et de l'engagement de ses membres, comme je suis heureux de voir l'enthousiasme que le conseil général manifeste par rapport aux défis importants qui sont ceux d'une petite ville comme Romont malgré nos moyens financiers limités – nonobstant ce qui a été dit ce soir à travers les résultats financiers.

Dans les différentes commissions, tout le monde travaille de manière positive. On est élu, on est dans un débat démocratique, on fait parfois un peu de politique et c'est bien heureux. Après deux ans, je tenais à vous faire part de ma grande satisfaction.

Et maintenant place à l'apéritif qui a été concocté par M. Bruno CLERC et son équipe.

CONCLUSION DE M. THIERRY JORDAN, PRESIDENT

« Mesdames et Messieurs, chers collègues, comme l'a précisé M. le Syndic, la séance de réserve du mois de juillet n'ayant pas lieu, je vous donne rendez-vous ici même au mois d'octobre.

Je vous souhaite d'ores et déjà un bel été tout en espérant vous recroiser dans l'intervalle dans notre belle cité.

Un apéritif nous attend à l'arrière de la salle, auquel sont bien évidemment conviés les membres de la presse et le public.

Belle fin de soirée. »

M. le Président clôt les débats à 21h46.

Au nom du conseil général

Le Président



Thierry JORDAN

Le Secrétaire



Yves BARD

- *Version approuvée par le conseil général dans sa séance du 12.10.2023*

Annexes à l'original du procès-verbal

1. Ecole En Bouley : présentation CC
2. Comptes 2022 : présentation CC
3. Demande de crédit pour acquisition véhicule voirie : présentation CC
4. Demande de crédit complémentaire pour arrêts de bus la Halle : présentation CC
5. Modification art. 27 statuts ABVGN : présentation CC
6. Postulat « *emplacements pour défibrillateurs* » : présentation réponse CC



Ecole En Bouley
Point de situation du projet

Conseil général du 11 mai 2023

EEB



Situation le 7 janvier 2023

EEB



Situation le 10 mai 2023

EEB – dates clés



- 01.02.2023 : délivrance du permis de construire
- 16.03.2023 : installation de chantier
- 20.03.2023 : début des travaux de terrassement
- 20.04.2023 : installation de la 1^{ère} grue
- 01.06.2023 : pose officielle de la 1^{ère} pierre en présence d'une délégation des élèves, des autorités cantonales et communales, des entreprises
- Novembre 2024 : remise de l'ouvrage à la commune

EEB – aspects contractuels



- Validation des options :
 - Photovoltaïque sur bâtiment des sports (444'960.-)
 - Système de fermeture Salto (143'612.-)
- Reconsidération des objectifs
 - Glâne : 31,8 -> 20%
 - Fribourg : 30 -> 25 %
- Planning des travaux :
 - Remise de l'ouvrage : 8 novembre 2024

Survol en images



Survol en images



Survol en images



Survol en images



Survol en images



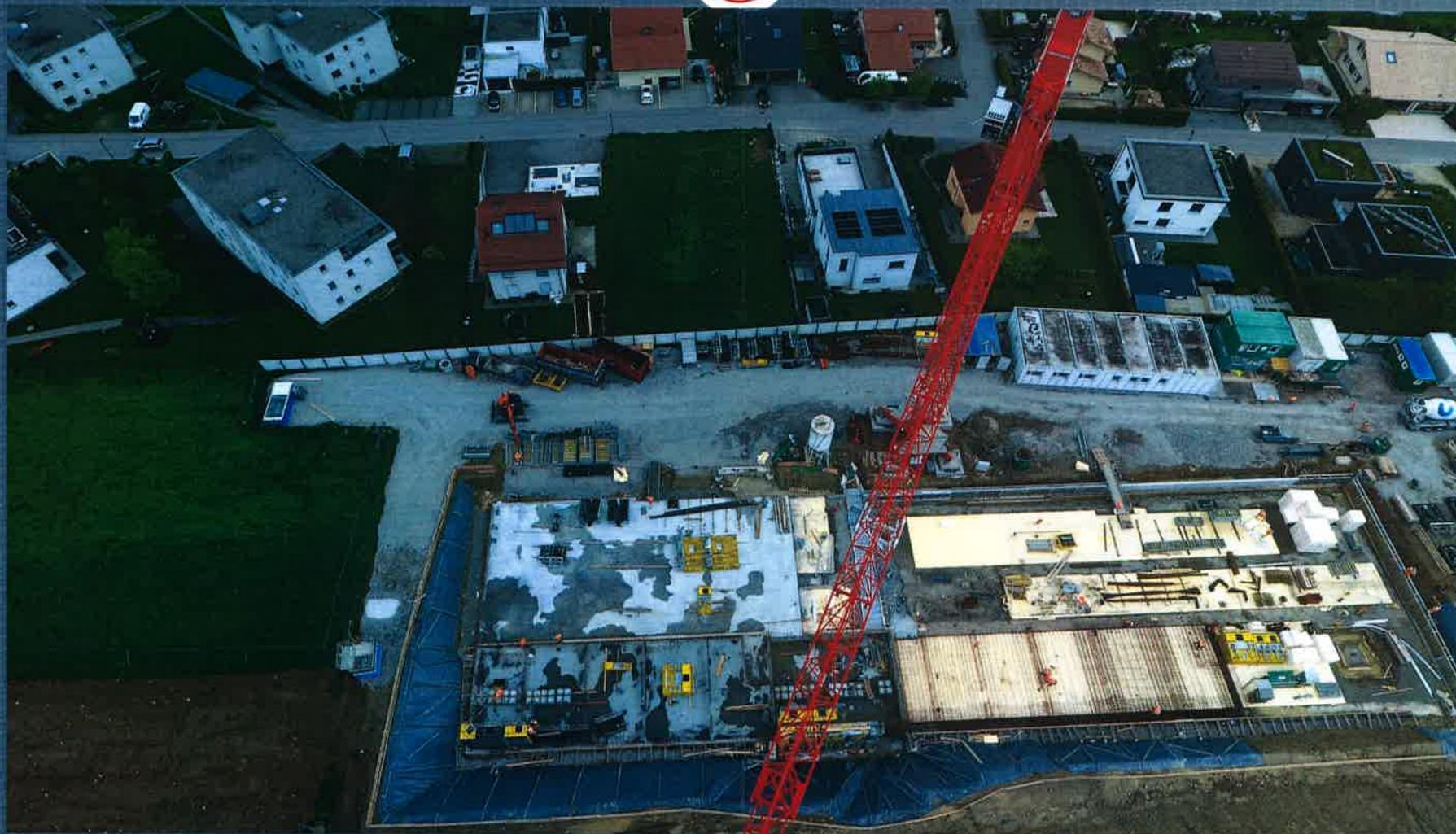
Survol en images



Survol en images



Survol en images



Survol en images



Survol en images



Survol en images



Survol en images



EEB



Questions ?



CONSEIL GENE

11 mai 2023

Annexe no 2

COMPTES 2022

Rapport du vice-syndic
M. Thierry SCHMID

INVESTISSEMENTS

Immobilisations et subventions en cours au 31.12.2022

| Numéro immo | Nom | INV | Section | Dépenses | Recettes | Crédit voté | Solde crédit | Année |
|----------------------|---|--------------|---------|---------------------|------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2013019 | Cadastre des bruits routiers | INV-2013.019 | 17900 | 63'043.80 | 0.00 | 70'000.00 | 6'956.20 | 0.00 |
| 2014025 | ZI Raboud (parcelle 722 & 2090) | INV-2014.025 | 17900 | 0.00 | 0.00 | 372'142.95 | 372'142.95 | 0.00 |
| 2015019 | Etude concept de stationnement | INV-2015.019 | 16155 | 185'141.65 | 0.00 | 250'000.00 | 64'858.35 | 7'716.65 |
| 2016022 | Etude gare routière | INV-2016.022 | 17900 | 110'382.10 | 0.00 | 150'000.00 | 39'617.90 | 0.00 |
| 2017015 | Réhabilitation source Gibloux | INV-2017.015 | 17101 | 7'973.20 | 0.00 | 66'000.00 | 58'026.80 | 0.00 |
| 2019015 | Séparatif route Parqueterie | INV-2019.015 | 17201 | 39'923.35 | 0.00 | 800'000.00 | 760'076.65 | 4'308.00 |
| 2019017 | Giratoire Route Industrie | INV-2019.017 | 16150 | 47'871.55 | 0.00 | 700'000.00 | 652'128.45 | 0.00 |
| 2019018 | Arrêt de bus - Route Lausanne | INV-2019.018 | 16150 | 8'381.20 | 0.00 | 250'000.00 | 241'618.80 | 2'556.15 |
| 2020014 | Route Belle-Croix | INV-2020.014 | 16150 | 5'880.45 | 0.00 | 400'000.00 | 394'119.55 | 523.70 |
| 2020015 | Phonoabsorbant (Belle-Croix) | INV-2020.015 | 16150 | 0.00 | 0.00 | 200'000.00 | 200'000.00 | 0.00 |
| 2020021 | MEP - Intra-muros | INV-2020.021 | 17900 | 185'304.15 | 0.00 | 250'000.00 | 64'695.85 | 185'304.15 |
| 2020022 | Bouclage Route Parqueterie | INV-2020.022 | 17101 | 0.00 | 0.00 | 550'000.00 | 550'000.00 | 0.00 |
| 2020023 | Nouvelle conduite Echervettes | INV-2020.023 | 17101 | 0.00 | 0.00 | 100'000.00 | 100'000.00 | 0.00 |
| 2021002 | Route de la Parqueterie | INV-2021.002 | 16150 | 21'665.05 | 0.00 | 800'000.00 | 778'334.95 | 3'361.45 |
| 2022002 | Château 95-111 - trottoir | INV-2022.002 | 16150 | 32'149.20 | 0.00 | 50'000.00 | 17'850.80 | 32'149.20 |
| 2022005 | Esplanade d'Arruffens | INV-2022.005 | 16150 | 70'157.85 | 0.00 | 5'450'000.00 | 5'379'842.15 | 70'157.85 |
| 2022006 | Zone 30 Intramuros | INV-2022.006 | 16150 | 5'212.70 | 0.00 | 100'000.00 | 94'787.30 | 5'212.70 |
| 2022007 | Véhicule édilitaire - REFORM | INV-2022.007 | 16150 | 0.00 | 0.00 | 220'000.00 | 220'000.00 | 0.00 |
| 2022008 | Sécurisation domaine public | INV-2022.008 | 16150 | 12'926.15 | 0.00 | 150'000.00 | 137'073.85 | 12'926.15 |
| 2022009 | Campus scolaire En Bouley | INV-2022.009 | 12170 | 2'021'126.90 | 0.00 | 50'000'000.00 | 47'978'873.10 | 2'021'126.90 |
| 2022010 | Les Glânes - La Longeraie | INV-2022.010 | 17101 | 12'358.75 | 0.00 | 550'000.00 | 537'641.25 | 12'358.75 |
| 2022011 | Photovoltaïques - Edilité | INV-2022.011 | 16151 | 16'968.15 | 0.00 | 200'000.00 | 183'031.85 | 16'968.15 |
| 2022015 | Esplanade Arruffens - adduction | INV-2022.015 | 17101 | 0.00 | 0.00 | 450'000.00 | 450'000.00 | 0.00 |
| 2022016 | Esplanade Arruffens - séparatif | INV-2022.016 | 17201 | 0.00 | 0.00 | 700'000.00 | 700'000.00 | 0.00 |
| 2022019 | Vuadens - déplac. adduction | INV-2022.019 | 17101 | 0.00 | 0.00 | 350'000.00 | 350'000.00 | 0.00 |
| 2022020 | Photovoltaïques - Ecole Aliénor | INV-2022.020 | 12170 | 4'846.50 | 0.00 | 200'000.00 | 195'153.50 | 4'846.50 |
| 2019013 | SPC - cadastre bruits routiers | SUB-2019.013 | 17900 | 0.00 | -8'810.00 | 0.00 | 8'810.00 | 0.00 |
| 2022012 | Subvention Campus scolaire | SUB-2022.012 | 12170 | 0.00 | 0.00 | -1'900'000.00 | -1'900'000.00 | 0.00 |
| 2022013 | Subvention photovoltaïque | SUB-2022.013 | 12170 | 0.00 | 0.00 | -80'000.00 | -80'000.00 | 0.00 |
| 2022014 | Contribution LORO salle spécialisée | SUB-2022.014 | 12170 | 0.00 | 0.00 | -700'000.00 | -700'000.00 | 0.00 |
| 2022021 | Subvention Panneaux photovoltaïques - Edilité | SUB-2022.021 | 16151 | 0.00 | 0.00 | -28'210.00 | -28'210.00 | 0.00 |
| 2022022 | Subvention photovoltaïques | SUB-2022.022 | 12170 | 0.00 | 0.00 | -17'000.00 | -17'000.00 | 0.00 |
| 2022023 | Subventions abris PC | SUB-2022.023 | 12170 | 0.00 | 0.00 | -562'500.00 | -562'500.00 | 0.00 |
| Total général | | | | 2'851'312.70 | -8'810.00 | 60'090'432.95 | 57'247'930.25 | 2'379'516.30 |

| | | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|----------|---|---------------------|-------------------|-------------|----------|--------------|----------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 5 | Dépenses | 2'992'837.70 | | | | | |
| 50 | <i>Immobilisations corporelles</i> | <i>2'775'610.75</i> | | | | | |
| 501 | Routes et voies de communication | 360'839.15 | | | | | |
| 503 | Autres travaux de génie civil | 28'712.15 | | | | | |
| 504 | Bâtiments | 2'192'867.55 | | | | | |
| 506 | Biens mobiliers | 181'070.25 | | | | | |
| 509 | Autres immobilisations corporelles | 12'121.65 | | | | | |
| 52 | <i>Immobilisations incorporelles</i> | <i>217'226.95</i> | | | | | |
| 529 | Autres immobilisations incorporelles | 217'226.95 | | | | | |
| 6 | Recettes | | 301'173.50 | | | | |
| 61 | <i>Remboursements</i> | | <i>22'320.50</i> | | | | |
| 613 | Autres ouvrages de génie civil en général | | 22'320.50 | | | | |
| 63 | <i>Subventions</i> | | <i>68'313.00</i> | | | | |
| 630 | Confédération | | 40'415.00 | | | | |
| 631 | Canton et Concordats | | 27'898.00 | | | | |
| 68 | <i>Recettes d'investissements extraordinaires</i> | | <i>210'540.00</i> | | | | |
| 680 | Recettes d'investissement extraordinaires | | 210'540.00 | | | | |

FONCTIONNEMENT

| | | | | Comptes 2022 | Budget 2022 | Ecart en % |
|-----|---|------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------|------------------|
| | Résultat provenant des activités d'exploitation | | | -7'441'732.38 | 1'120'945.00 | -763.88 |
| | Charges d'exploitation | A) | | 29'812'342.53 | 27'899'625.00 | 6.14 |
| 30 | Charges du personnel | | | 4'841'734.65 | 4'942'970.00 | -2.05 |
| 31 | Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | | | 4'744'251.12 | 5'220'675.00 | -9.13 |
| 33 | Amortissements du patrimoine administratif PA | | | 1'829'426.85 | 120'900.00 | 1'413.17 |
| 35 | Attributions aux fonds et financements spéciaux | | | 756'802.90 | 320'800.00 | 135.91 |
| 36 | Charges de transfert | | | 17'440'127.01 | 17'294'280.00 | 0.84 |
| | Revenus d'exploitation | B) | | -37'054'074.91 | -26'778'680.00 | -38.37 |
| 40 | Revenus fiscaux | | | -26'421'205.25 | -17'740'000.00 | -48.94 |
| 42 | Taxes et redevances | | | -6'092'725.51 | -4'796'510.00 | -27.02 |
| 43 | Revenus divers | | | -54'350.00 | | |
| 45 | Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux | | | -875'297.05 | -164'410.00 | -432.39 |
| 46 | Revenus des transferts | | | -3'610'497.10 | -4'077'760.00 | 11.46 |
| | Résultat provenant des financements | | | -479'653.82 | -462'710.00 | -3.66 |
| | Charges financières | A) | | 220'744.89 | 213'110.00 | 3.58 |
| 34 | Charges financières | | | 220'744.89 | 213'110.00 | 3.58 |
| | Revenus financiers | B) | | -700'398.71 | -675'820.00 | -3.64 |
| 44 | Revenus financiers | | | -700'398.71 | -675'820.00 | -3.64 |
| | Résultat Extraordinaire | | | 1'099'192.40 | | |
| | Charges extraordinaires | A) | | 2'677'143.65 | | |
| 38 | Charges extraordinaires | | | 2'677'143.65 | | |
| | Revenus Extraordinaires | B) | | -1'577'951.25 | | |
| 48 | Produits extraordinaires | | | -1'577'951.25 | | |
| | Ecritures Internes | | | | | |
| | Imputations internes | A) | | 302'715.95 | 22'000.00 | 1'275.98 |
| 39 | Imputations internes | | | 302'715.95 | 22'000.00 | 1'275.98 |
| 391 | Prestations de services | | | 281'258.95 | | |
| 393 | Frais administratifs et d'exploitation | | | 21'457.00 | 22'000.00 | -2.47 |
| 49 | Imputations Internes | A) Total des charges | CHF 32'812'947.02 | -302'715.95 | -22'000.00 | -1'275.98 |
| 491 | Prestations de service | B) Total des recettes | CHF 39'635'140.82 | 6'822'193.80 | -22'000.00 | -1'275.98 |
| | Bénéfice | | | | | |
| | Total général | | | | -658'235.00 | -100.00 |

BILAN

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

| | | Ouverture au 1er janvier | Débit | Crédit | Solde au 31 décembre |
|----|--------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|
| | Actif | 37'198'223.41 | 140'983'997.84 | -111'716'673.10 | 66'465'548.15 |
| 10 | Patrimoine financier | 18'762'502.16 | 104'672'285.09 | -97'284'176.85 | 26'150'610.40 |
| 14 | Patrimoine administratif | 18'435'721.25 | 36'311'712.75 | -14'432'496.25 | 40'314'937.75 |
| | Passif | -37'198'223.41 | 83'102'668.99 | -112'369'993.73 | -66'465'548.15 |
| 20 | Capitaux de tiers | -20'702'552.26 | 53'851'766.91 | -51'208'012.91 | -18'058'798.26 |
| 29 | Capital propre | -16'495'671.15 | 29'250'902.08 | -61'161'980.82 | -48'406'749.89 |

10) Patrimoine financier Réévaluation MCH2 CHF 4'201'326.05

14) Patrimoine administratif Réévaluation MCH2 CHF 14'748'360.25

Utilisation de la réserve sur 10 ans soit Fr. 1'4748'360.- par année

29) Augmentation de la fortune:

Provisions transférées dans la fortune CHF 6'767'735.80

Réévaluation PF MCH2 CHF 4'201'326.05

INDICATEURS

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

sans le résultat extraordinaire

| | | |
|--|----------|--------|
| 1. TAUX D'ENDETTEMENT NET | 36.56% | 50.33% |
| 2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT | 294% | 45% |
| 3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS | -0.22% | -0.27% |
| 4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS | 90% | 111% |
| 5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS | 10% | 10% |
| 6. PART DU SERVICE DE LA DETTE | 4% | 5% |
| 7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS | 1'695.25 | |
| 8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT | 22% | 4% |

Un tout grand merci aux collaboratrices des finances Christel – Magalie et Laetitia ainsi qu’aux apprenties 2022 pour l’excellence du travail fourni dans la mise en place de ce tout premier exercice 100% MCH2.



COMPTES 2022

Rapport de la Commission Financière
Mme la Présidente Stéphanie Oberson

COMPTES 2022

Examen de détail

| | | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|---|--|----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------|---------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0 | Administration générale | 3'392'008.16 | 641'558.95 2'750'449.21 | 3'233'860.00 | 196'270.00 3'037'590.00 | | |
| 1 | Ordres et sécurité publics, défense | 2'227'524.33 | 1'931'510.40 296'013.93 | 1'355'630.00 | 1'033'550.00 322'080.00 | | |
| 2 | Formation | 8'727'230.95 | 1'082'225.10 7'645'005.85 | 8'560'285.00 | 1'114'260.00 7'446'025.00 | | |
| 3 | Culture, Sport et Loisirs | 1'613'042.80 | 85'809.60 1'527'233.20 | 1'309'220.00 | 47'300.00 1'261'920.00 | | |
| 4 | Santé | 2'735'235.15 | 73'567.30 2'661'667.85 | 2'765'460.00 | 45'000.00 2'720'460.00 | | |
| 5 | Prévoyance sociale | 4'479'785.70 | 1'564'407.78 2'915'377.92 | 4'487'060.00 | 1'410'000.00 3'077'060.00 | | |
| 6 | Trafic et Télécommunications | 2'740'917.10 | 176'981.12 2'563'935.98 | 2'199'610.00 | 144'920.00 2'054'690.00 | | |
| 7 | Protection de l'Environnement et Aménagement du territoire | 6'611'243.10 | 3'709'325.85 2'901'917.25 | 3'008'850.00 | 2'822'550.00 186'300.00 | | |
| 8 | Economie Publique | 215'831.55 | 526.00 215'305.55 | 211'100.00 | | 211'100.00 | |
| 9 | Finances et Impôts | 70'128.18 30'299'100.54 | 30'369'228.72 | 418'810.00 19'658'990.00 | 20'077'800.00 | | |

| | | Ouverture au 1er janvier | Débit | Crédit | Solde au 31 décembre |
|-----|---|-----------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|
| | Actif | 37'198'223.41 | 140'983'997.84 | -111'716'673.10 | 66'465'548.15 |
| 10 | Patrimoine financier | 18'762'502.16 | 104'672'285.09 | -97'284'176.85 | 26'150'610.40 |
| 100 | Disponible et placement à court terme | 2'077'837.41 | 46'732'937.32 | -37'985'818.67 | 10'824'956.06 |
| 101 | Créances | -9'292'295.00 | 36'329'906.82 | -37'586'407.48 | -10'548'795.66 |
| 104 | Actifs de régularisation | 14'866'270.70 | 17'599'587.90 | -14'866'270.70 | 17'599'587.90 |
| 107 | Placements financiers à long terme | 6'857'183.00 | | -6'845'680.00 | 11'503.00 |
| 108 | Immobilisations corporelles PF | 4'253'506.05 | 4'009'853.05 | | 8'263'359.10 |
| 14 | Patrimoine administratif | 18'435'721.25 | 36'311'712.75 | -14'432'496.25 | 40'314'937.75 |
| 140 | Immobilisations corporelles PA | 18'343'173.60 | 30'495'637.20 | -11'553'665.05 | 37'285'145.75 |
| 142 | Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif | 54'339.65 | 5'624'602.55 | -2'876'830.20 | 2'802'112.00 |
| 144 | Prêts du patrimoine administratif | 38'000.00 | | -2'000.00 | 36'000.00 |
| 145 | Participations, capital social du patrimoine administratif | 208.00 | 191'473.00 | -1.00 | 191'680.00 |
| | Passif | -37'198'223.41 | 83'102'668.99 | -112'369'993.73 | -66'465'548.15 |
| 20 | Capitaux de tiers | -20'702'552.26 | 53'851'766.91 | -51'208'012.91 | -18'058'798.26 |
| 200 | Engagements courants | -1'295'760.75 | 33'648'168.32 | -35'814'284.07 | -3'461'876.50 |
| 201 | Engagements financiers à court terme | -267'450.76 | 7'802'782.89 | -8'017'280.04 | -481'947.91 |
| 203 | Acomptes de tiers reçus | | | -8'120.00 | -8'120.00 |
| 204 | Passifs de régularisation | -307'699.80 | 365'862.55 | -241'439.05 | -183'276.30 |
| 205 | Provision à court terme | -229'376.60 | 229'831.60 | -4'397.40 | -3'942.40 |
| 206 | Engagements financiers à long terme | -11'246'609.20 | 4'470'600.20 | -7'122'492.35 | -13'898'501.35 |
| 208 | Provision à long terme | -6'523'214.75 | 6'523'214.75 | | |
| 209 | Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers | -832'440.40 | 811'306.60 | | -21'133.80 |
| 29 | Capital propre | -16'495'671.15 | 29'250'902.08 | -61'161'980.82 | -48'406'749.89 |
| 290 | Financements spéciaux enregistrés sous capital propre | -3'340'780.01 | 1'391'081.91 | -5'041'003.91 | -6'990'702.01 |
| 291 | Fonds enregistrés sous capital propre | -288'151.45 | 57'701.45 | | -230'450.00 |
| 295 | Réserves liées au retraitement (MCH2) | | 20'854'871.21 | -34'128'395.21 | -13'273'524.00 |
| 296 | Réserve liée au retraitement du patrimoine financier | | 4'201'326.05 | -4'201'326.05 | |
| 299 | Excédant ou découvert du bilan | -12'866'739.69 | 2'745'921.46 | -17'791'255.65 | -27'912'073.88 |

Immobilisations par comptes au 31.12.2022

| N° Immo | Nom | Comptes | Section | Coûts achat | Subventions | Amort Cumulés | Amort en cours | Valeur Résiduelle |
|---------|--|---------|---------|----------------------|-------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | Total Terrains non bâtis | | | 818'357.10 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 818'357.10 |
| | Total Terrains bâtis | | | 2'745'702.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 2'745'702.00 |
| | Total Bâtiment | | | 4'699'300.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 4'699'300.00 |
| | Total Terrains bâtis | | | 490'230.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 490'230.00 |
| | Total Routes et trottoirs | | | 17'192'557.15 | 0.00 | -4'989'842.30 | -423'732.75 | 12'202'714.85 |
| | Total Installations routières | | | 4'071'296.00 | 0.00 | -679'449.20 | -237'984.80 | 3'391'846.80 |
| | Total Chemins naturels | | | 213'144.80 | 0.00 | -82'502.15 | -10'657.25 | 130'642.65 |
| | Total Aménagement des cours d'eau | | | 220'850.00 | 0.00 | -220'496.70 | -11'042.50 | 353.30 |
| | Total Ouvrages de Génie Civil | | | 660'080.45 | 0.00 | -210'722.75 | -23'981.20 | 449'357.70 |
| | Total Approvisionnement en eau | | | 3'551'727.60 | 0.00 | -434'595.15 | -54'115.35 | 3'117'132.45 |
| | Total Traitement des eaux usées | | | 4'425'404.70 | 0.00 | -332'300.10 | -54'379.75 | 4'093'104.60 |
| | Total Bâtiments Administratifs | | | 14'433'526.80 | 0.00 | -1'552'097.15 | -377'166.40 | 12'881'429.65 |
| | Total Forêts | | | 9.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 9.00 |
| | Total Véhicules | | | 1'260'847.60 | 0.00 | -744'060.80 | -47'596.70 | 306'246.80 |
| | Total Mobilier et machines | | | 56'420.80 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 56'420.80 |
| | Total Equipement d'exploitation | | | 89'427.55 | 0.00 | -53'827.55 | -17'885.55 | 35'600.00 |
| | Total Matériel informatique | | | 216'485.00 | 0.00 | -108'242.50 | -54'121.25 | 108'242.50 |
| | Total Autres Immobilisations corporelles | | | 21'814.65 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 21'814.65 |
| | Total Autres immobilisations incorporelles | | | 5'678'942.20 | 0.00 | -2'876'830.20 | -449'345.15 | 2'802'112.00 |
| | Total général | | | 60'846'123.40 | 0.00 | -12'284'966.55 | -1'762'008.65 | 48'350'616.85 |

Subventions par comptes au 31.12.2022

| N° Immo | Nom | Comptes | Section | Coûts achat | Subventions | Amort Cumulés | Amort en cours | Valeur Résiduelle |
|---------|---|---------|---------|-------------|----------------------|---------------------|-------------------|----------------------|
| | Total Subventions d'invest. confédération | | | 0.00 | -319'115.00 | 278'717.40 | 17'976.50 | -40'397.60 |
| | Total Subventions d'invest. cantons - général | | | 0.00 | -877'931.15 | 470'542.75 | 41'912.95 | -407'388.40 |
| | Total Subventions d'invest. cantons - eau | | | 0.00 | -207'900.00 | 38'840.00 | 2'598.75 | -169'060.00 |
| | Total Subventions d'invest. communes - général | | | 0.00 | -56'477.40 | 18'447.60 | 4'611.90 | 0.00 |
| | Total Subventions d'invest. entreprises publiques - général | | | 0.00 | -15'000.00 | 750.00 | 750.00 | -14'250.00 |
| | Total Subventions d'invest. entreprises publiques - eau | | | 0.00 | -156'710.05 | 10'767.75 | 1'958.85 | -145'942.30 |
| | Total Subventions d'invest. entreprises privées - général | | | 0.00 | -129'723.70 | 74'261.40 | 29'035.25 | -8'962.30 |
| | Total Subventions d'invest. ménages privés - général | | | 0.00 | -197'022.70 | 45'853.60 | 3'956.05 | -151'169.10 |
| | Total Subventions d'invest. ménages privés - eau | | | 0.00 | -1'004'441.05 | 382'773.65 | 40'177.65 | -621'667.40 |
| | Total Subventions d'invest. ménages privés - eaux usées | | | 0.00 | -2'243'979.55 | 997'591.15 | 89'759.15 | -1'246'388.40 |
| | Total général | | | 0.00 | -5'208'300.60 | 2'318'545.30 | 232'737.05 | -2'805'225.50 |

RAPPORT DE GESTION 2022

VOTE



Acceptez-vous les comptes d'investissement de la Ville de Romont ?

| | | |
|--------------------------------------|------------|---------------------|
| Dépenses d'investissements 2022 | CHF | 3'294'011.20 |
| Recettes d'investissements 2022 | CHF | 301'173.50 |
| Report au bilan au 31.12.2022 | CHF | 2'992'837.70 |



Acceptez-vous les comptes de fonctionnement de la Ville de Romont ?

| | |
|--|-------------------------|
| Revenus de fonctionnement 2022 | CHF 39'635'140.82 |
| Charges de fonctionnement 2022 | CHF 32'812'947.02 |
| Bénéfice de fonctionnement 2022 | CHF 6'822'193.80 |



Acceptez-vous le bilan au 31 décembre 2022 de la Ville de Romont ?

| | | |
|-------------------------------------|------------|----------------------|
| Actifs au 31.12.2022 | CHF | 66'465'548.15 |
| Capitaux de tiers au 31.2.2022 | CHF | 18'058'798.26 |
| Capital propre au 31.12.2022 | CHF | 48'406'749.89 |



Acceptez-vous le rapport de gestion 2022 ?

Demande de crédit

Comptes 2022

Fonctionnement

MCH2

Amortissements complémentaires

Réserves

Réserves

Provisions

Dissolution de la provision pour facturation
des impôts des PP et PM = 7'228'080.80

Comptes 2022

Indicateurs financiers

Ces prochaines années :
 + de capitaux de tiers
 + de patrimoine financier
 Pas d'influence sur cet indicateur
 ... mais il y a en 8 ...

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Sans résultat extraordinaire

| | | | | |
|--|-------|------|----------------------|---------------------|
| Capitaux de tiers | | 20 | 18'058'798.26 | 18'058'798.26 |
| Part de la commune aux dettes des associations intercommunales | + (1) | | 20'556'511.10 | 20'556'511.10 |
| Subventions d'investissements inscrites au passif | - | 2068 | 2'805'225.50 | 2'805'225.50 |
| Patrimoine financier | - | 10 | 26'150'610.40 | 26'150'610.40 |
| = Dette nette | | | 9'659'473.46 | 9'659'473.46 |
| Revenus fiscaux | | 40 | 26'421'205.25 | 19'193'124.45 |
| TAUX D'ENDETTEMENT NET | | | 36.56% | 50.33% |
| (Dette nette / Revenus fiscaux) | | | | |

Comptes 2022

Fonctionnement

Budget 2022

| | | | |
|-------------------|---------------|-------------------|--------------------|
| Total des charges | 27'549'885.00 | 26'891'650.00 | Total des produits |
| | | 658'235.00 | Perte |
| Totaux égaux | 27'549'885.00 | 27'549'885.00 | Totaux égaux |

Comptes 2022

| | | | |
|-------------------|---------------------|---------------|--------------------|
| Total des charges | 32'812'947.02 | 39'635'140.82 | Total des produits |
| Bénéfice | 6'822'193.80 | | |
| Totaux égaux | 39'635'140.82 | 39'635'140.82 | Totaux égaux |

Comptes 2022 Fonctionnement

Avec recettes suppl.
→ nouvelle
méthode
d'estimation des
impôts

Comptes 2022

| | | | |
|-------------------|---------------|---------------|--------------------|
| Total des charges | 32'812'947.02 | 39'635'140.82 | Total des produits |
| Bénéfice | 6'822'193.80 | | |
| Totaux égaux | 39'635'140.82 | 39'635'140.82 | Totaux égaux |

Sans ces
recettes

Comptes 2022 sans la dissolution de la provision impôts

| | | | |
|-------------------|---------------|---------------|--------------------|
| Total des charges | 32'812'947.02 | 32'407'060.02 | Total des produits |
| | | 405'887.00 | Perte |
| Totaux égaux | 32'812'947.02 | 32'812'947.02 | Totaux égaux |

Comptes 2022

Fonctionnement

Dès les comptes 2022

Années fiscales présentées séparément

→ Évaluation du potentiel fiscal (pour le budget) facilitée

Comptes 2022

Investissements

| | | |
|--------------------------|-----|---------------|
| Dépenses 2022 nettes | CHF | 2'691'664.20 |
| Budget intentionnel 2022 | CHF | 37'895'000.00 |

Ces dépenses arriveront dans les prochains comptes

Comptes 2022

Bilan

| | | |
|---------------------------------|------------|----------------------|
| Fortune nette 31.12.2022 | CHF | 27'912'073.88 |
| Contient : | | |
| investissements nets 2022 | CHF | 2'691'664.20 |
| bénéfice fonctionnement 2022 | CHF | 6'822'193.80 |
| Le capital propre 31.12.2022 | CHF | 48'406'749.89 |
| dont solde des réévaluations | CHF | 13'273'524.00 |

Comptes 2022

MERCI 😊





Séance du conseil général du 11.05.2023

Message pour le remplacement du PONY P4

Demande de crédit de CHF 220'000.-



OBJECTIFS



PONY P4



Véhicule similaire



Choix du véhicule

Véhicule thermique car... :

Le véhicule électrique de ce type n'est fabriqué que depuis 2022. Nous n'avons pas encore de retour sur son fonctionnement et ces performances en hiver.

Le véhicule électrique a une capacité de fonctionnement d'environ 4 h, ce qui n'est pas optimal pour le déneigement en hiver.

Le véhicule thermique a une capacité de stockage de sel de 1'200 kg, ce qui permet d'effectuer un parcours complet de salage. Le véhicule électrique a une capacité de stockage de sel de 800 kg, ce qui rallonge le temps de déneigement, de salage et les parcours pour aller recharger le sel.



Critères de choix du véhicule

- châssis, motorisation/entraînement, puissance, fonctionnalités ;
- respect des normes en vigueur (euro 6C), aspects liés à l'environnement ;
- poids, dimensions, charge, cabine du conducteur ;
- service d'entretien (coût et lieu), références, etc. ;
- tests et essais sur le terrain ;
- fonctionnement adéquat pour le service hivernal.



Remplacement du PONY P4

Estimation des coûts

| | | |
|---|------------|--------------------------|
| Véhicule (garantie 2 ans minimum incluse) | CHF | 120'085. — |
| Agrégats (pont basculant et équipement complet) | | 100'585. — |
| Modification rampe de lavage et logos | CHF | 1'000. — |
| ./. rabais, escompte | CHF | <u>-17'653.60</u> |
| Total intermédiaire | CHF | 204'016.40 |
| TVA 7.7 % | CHF | <u>15'709.25</u> |
| Total après rabais, TVA incluse | CHF | 219'725.65 |
| ./. reprise Pony P4 | CHF | <u>-12'187.15</u> |
| Total TTC | CHF | <u>207'538.50</u> |



Remplacement du PONY P4

Frais financiers

| | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|------------|-------------------------|
| Amortissement | 10 % de CHF 220'000.- | CHF | 22'000.-- |
| Intérêts | 1 % de CHF 220'000.- | CHF | <u>2'200.--</u> |
| Charge financière annuelle | | CHF | <u>24'200.--</u> |



**Demande de crédit de CHF 220'000.-
pour
le remplacement du PONY P4**



Séance du conseil général du 11.05.2023

Message 5

Arrêts de bus à la Halle

**Demande de crédit additionnel de
CHF 200'000.-**



OBJECTIFS

- **Aménager 2 arrêts de bus en encoche dans le respect du cadre légal**
- **Mettre en place les aménagements édilitaires**
- **Prolonger la bande cyclable**
- **Abaisser la vitesse**
- **Intégrer le projet en prenant compte des éléments existants**

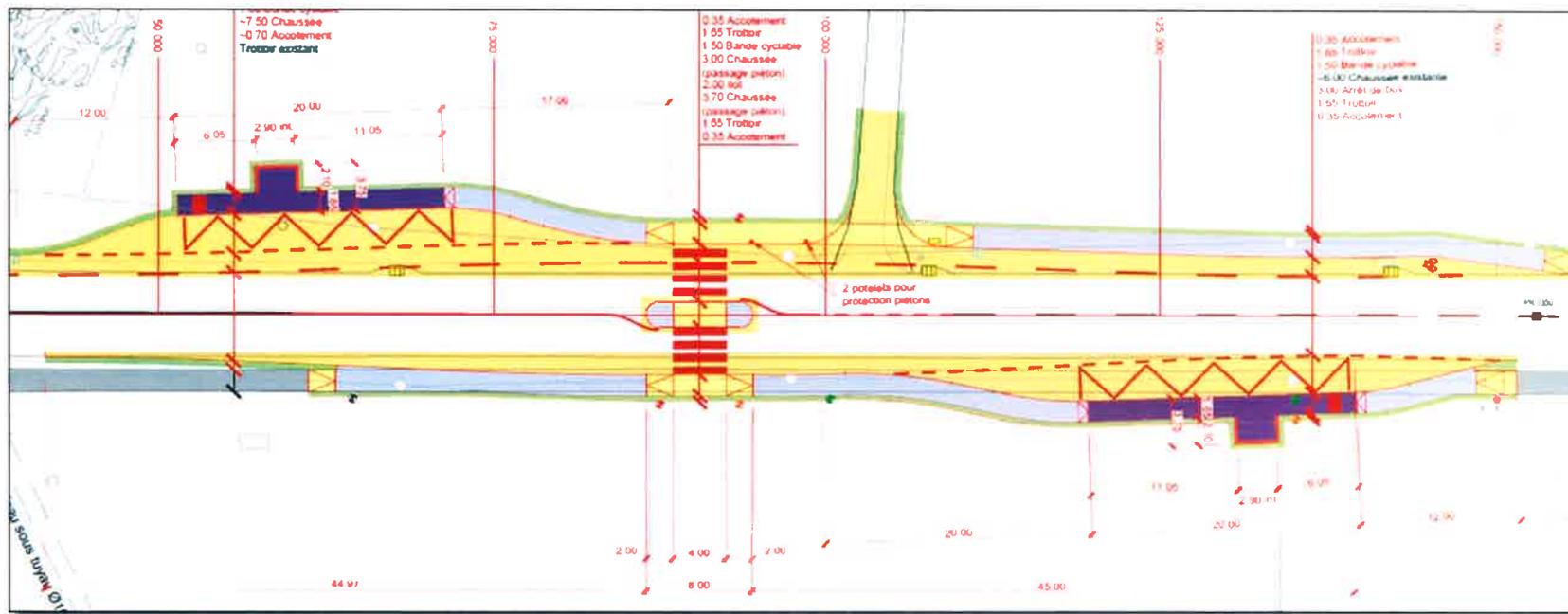


HISTORIQUE

- **21 février 2019: 1^{re} demande de crédit de CHF 250'000.- pour la part communale (total CHF 430'000.-)**
- **Plusieurs séances de travail avec le SPC**
- **Enquête préalable en juin 2021**
- **Enquête publique en décembre 2021**
- **Traitement des oppositions en début 2022**
- **2022: finalisation du dossier et appel d'offres**
- **11 mai 2023: demande de crédit additionnel au conseil général**



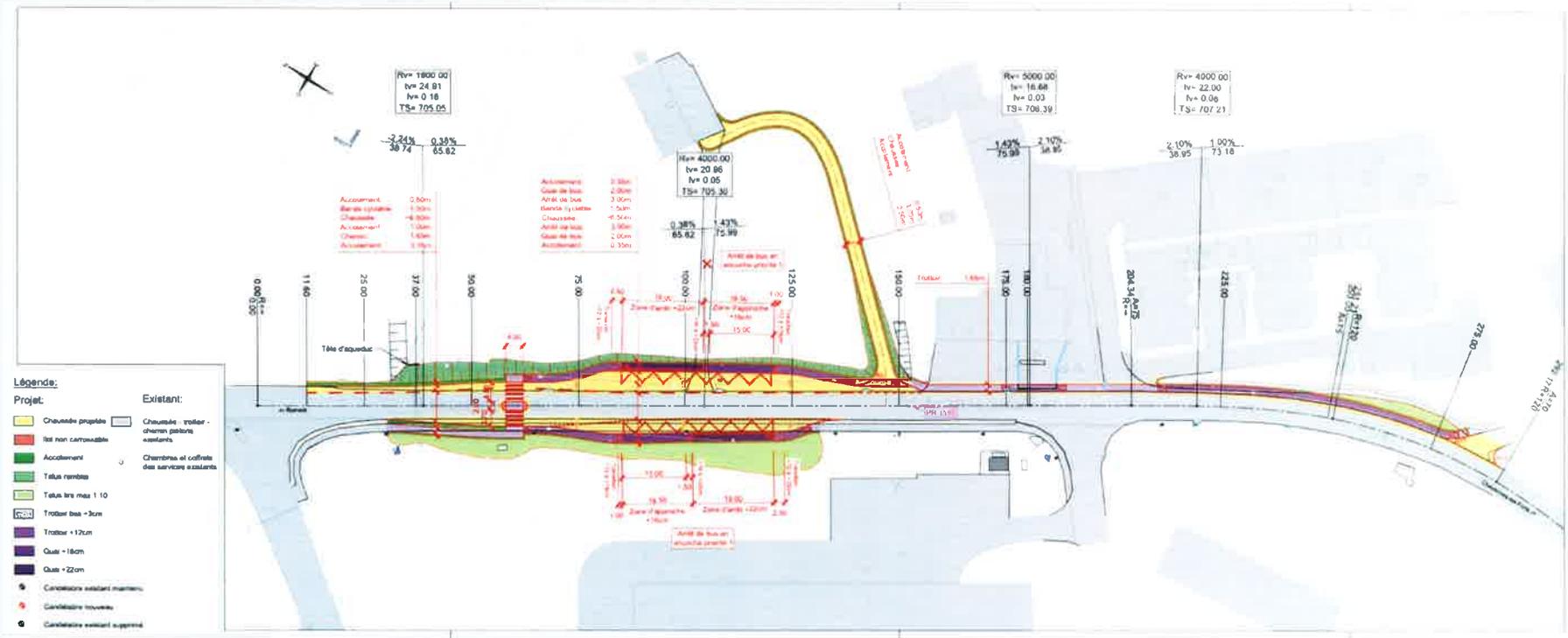
HISTORIQUE



Avant-projet pour la demande de crédit de février 2019



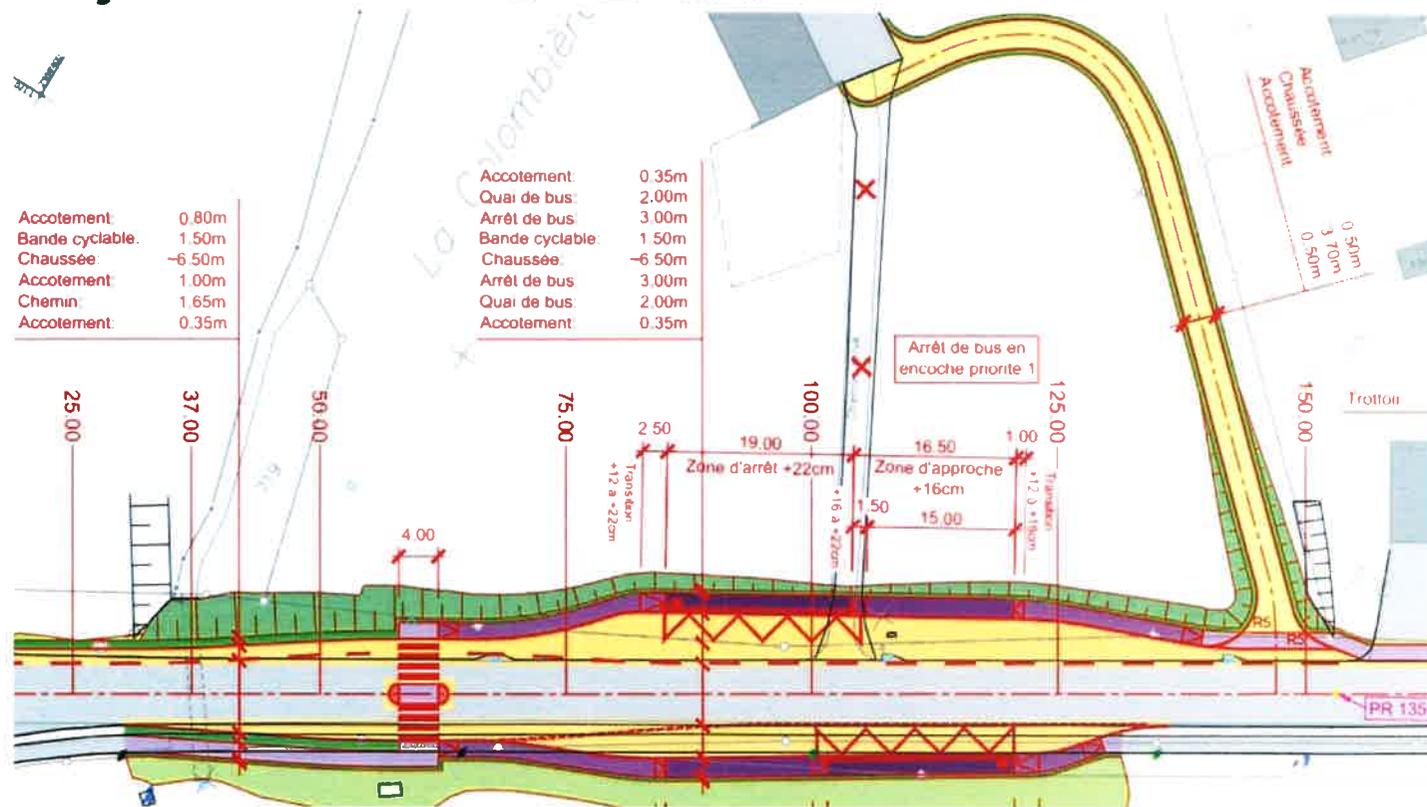
PLANS MIS A L'ENQUETE





PLANS MIS A L'ENQUETE: zoom arrêts de bus

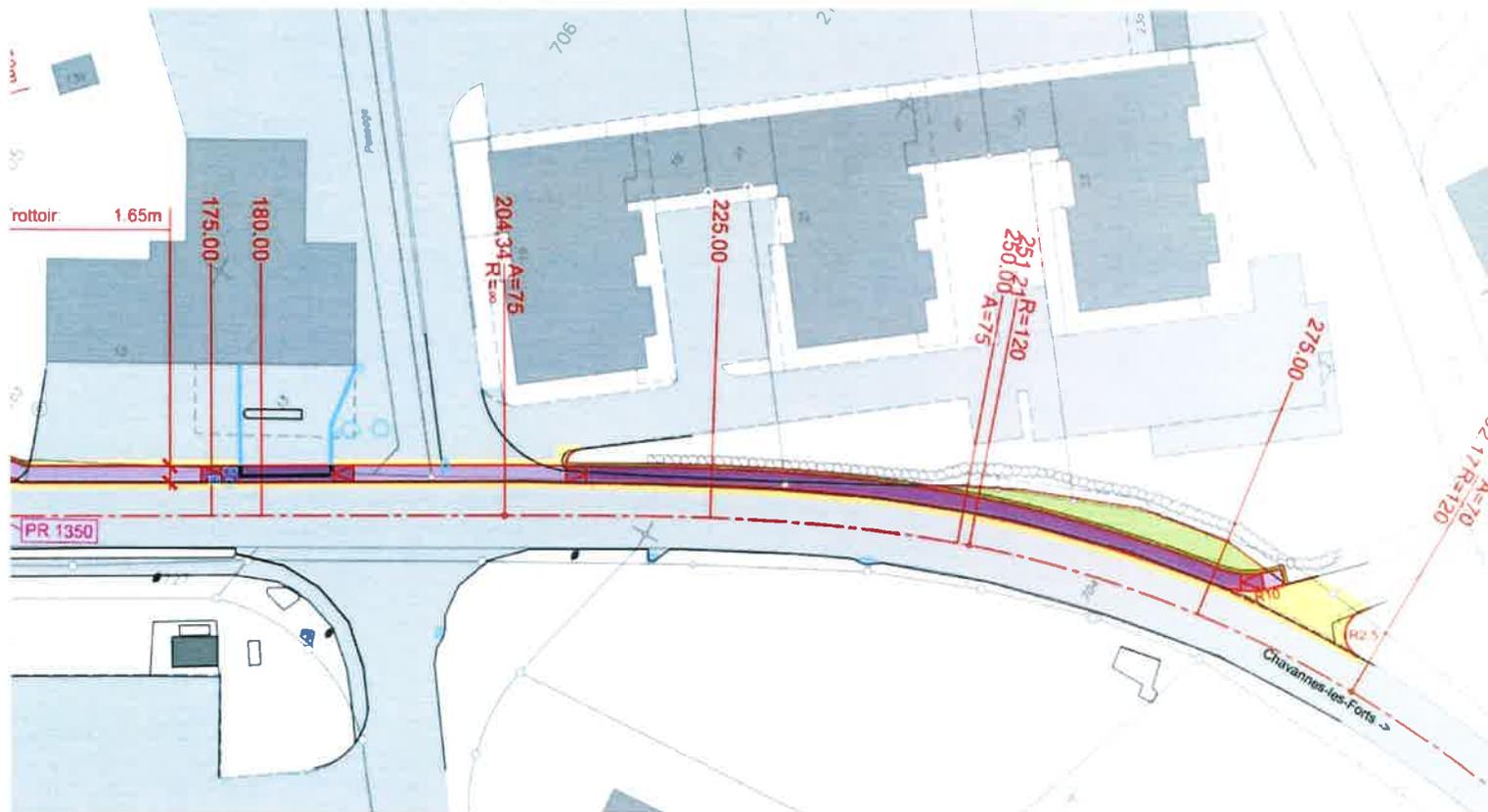
Projet routier – secteur La Halle





PLANS MIS A L'ENQUETE: zoom garage - immeuble

Projet routier – secteur La Halle





RAISONS DU SURCÔÛT

Modifications majeures (refonte « totale » du projet):

- **Arrêts en encoche en vis-à-vis avec une hauteur de quai à 22 cm (respect de la LHAND)**
- **Déplacement de l'accès au bâtiment 11 de la Route de Lausanne**

Autres:

- **Emprises supplémentaires**
- **Honoraires**
- **Coûts des matériaux**



COÛTS

- **Demande de crédit additionnel de CHF 200'000.-**
- **Frais financiers: CHF 9'000.-**



Merci pour votre attention
Le conseil communal



MODIFICATION DES STATUTS ART 27



PROPOSITION
DE PRESENTATION
POUR LES ASSEMBLEES
COMMUNALES ET
CONSEIL GENERAL

The map shows the following municipalities: Cottens (FR), Villaz, Romont (FR), Giâne-Neirigue, Villorsonnens, Mâconnens, Le Châtelard, Grangottes, Siviriez, and Mies. Other labels include 'Cottens (FR)', 'Villorsonnens', 'Mâconnens', 'Le Châtelard', 'Grangottes', 'Siviriez', and 'Mies'.



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

SITUATION A CE JOUR
TRAITEMENT EAUX USEES





MODIFICATION DES STATUTS ART 27

MISE EN VIGUEUR LCEaux

Les objectifs de la loi sur les eaux

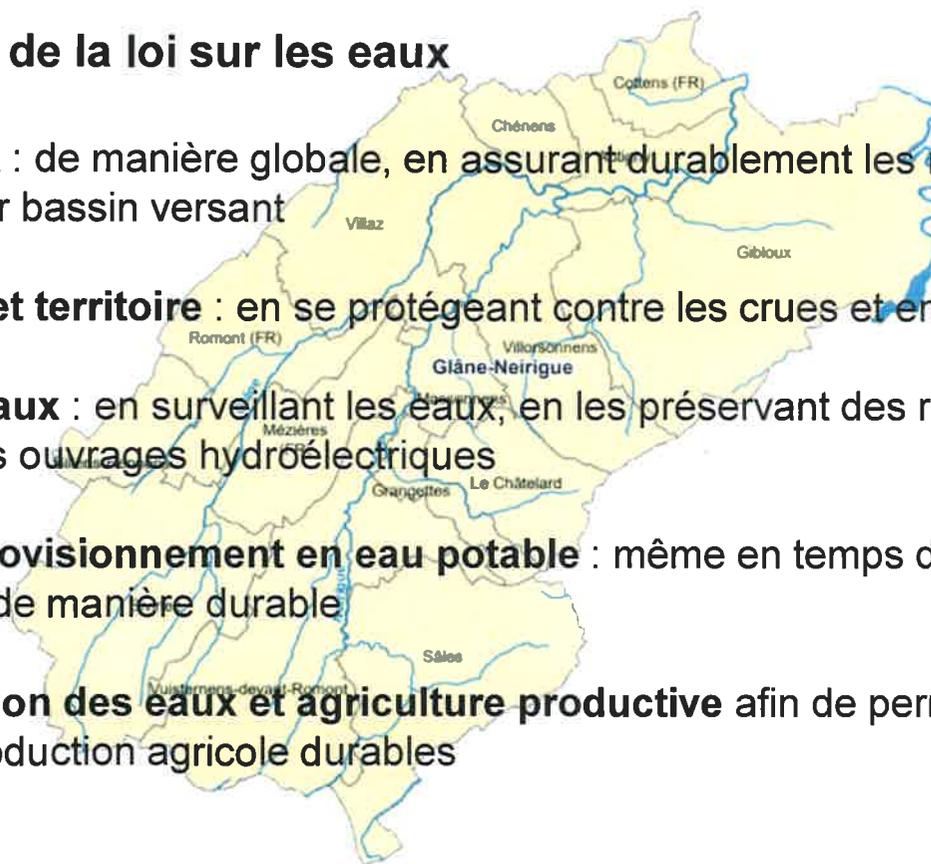
Gérer les eaux : de manière globale, en assurant durablement les ressources et en s'organisant par bassin versant

Concilier eau et territoire : en se protégeant contre les crues et en revalorisant les eaux

Protéger les eaux : en surveillant les eaux, en les préservant des risques de pollution et en assainissant les ouvrages hydroélectriques

Assurer l'approvisionnement en eau potable : même en temps de crise, en gérant les infrastructures de manière durable

Concilier gestion des eaux et agriculture productive afin de permettre une utilisation des eaux et une production agricole durables





MODIFICATION DES STATUTS ART 27

MISE EN VIGUEUR LCEaux

Plan de gestion des eaux

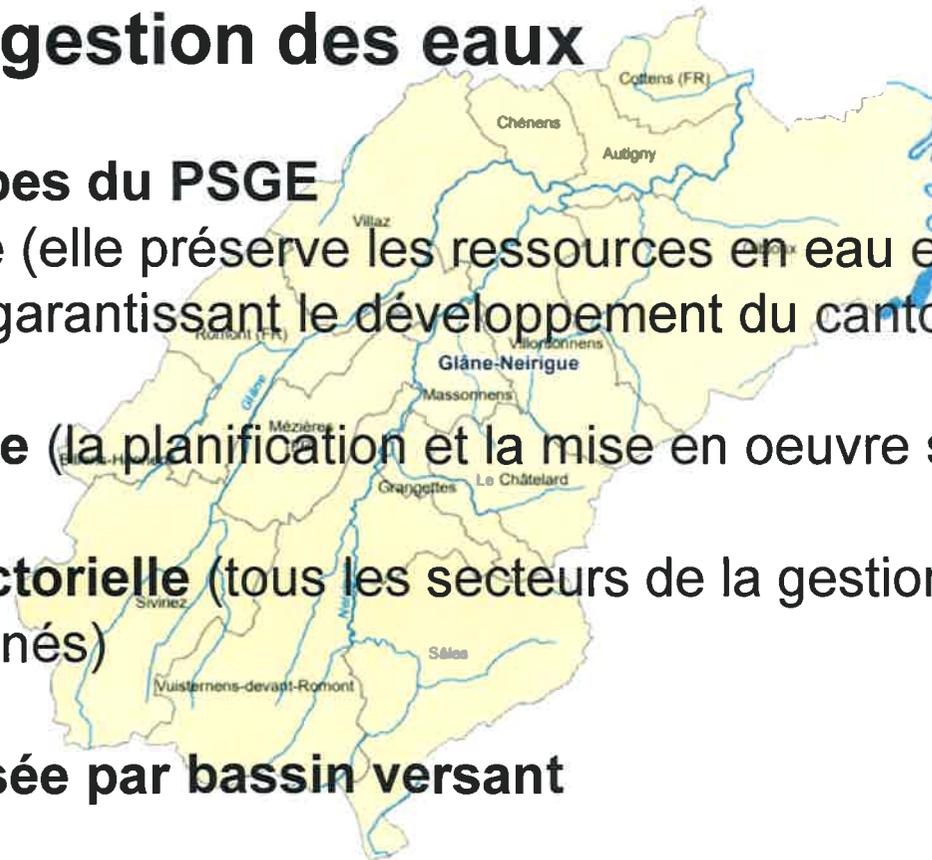
Les principes du PSGE

Durable (elle préserve les ressources en eau et les milieux naturels tout en garantissant le développement du canton)

Cyclique (la planification et la mise en oeuvre se font sur 10 ans)

Intersectorielle (tous les secteurs de la gestion des eaux sont coordonnés)

Organisée par bassin versant





MODIFICATION DES STATUTS ART 27

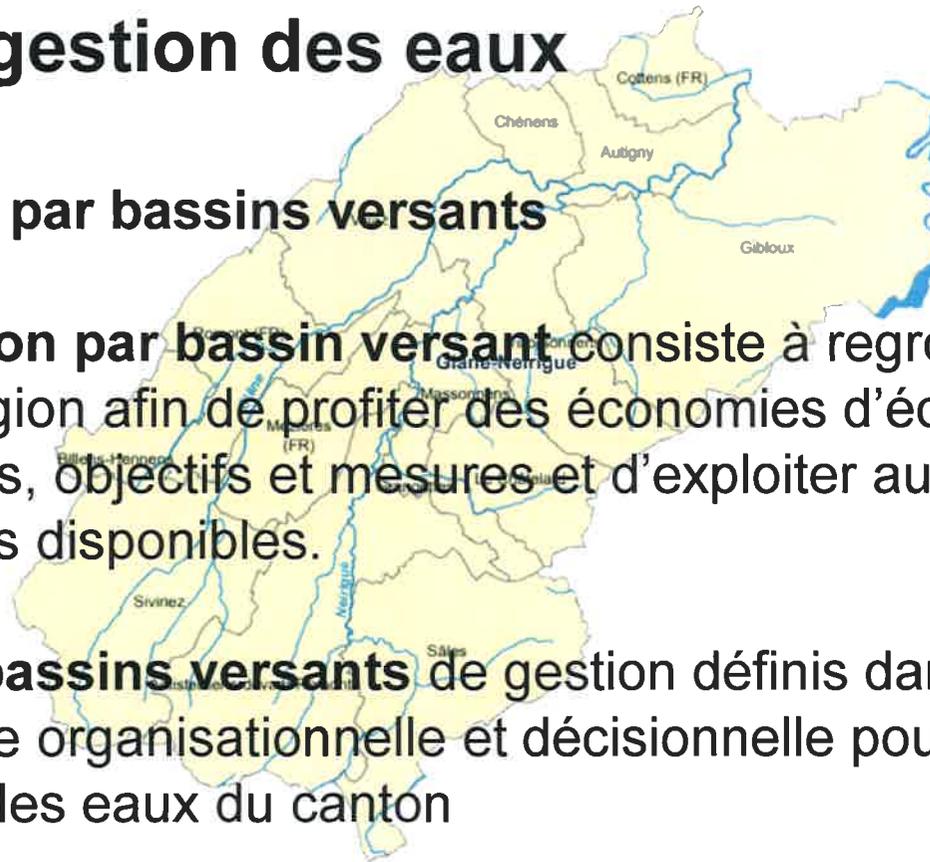
MISE EN VIGUEUR LCEaux

Plan de gestion des eaux

L'approche par bassins versants

La gestion par bassin versant consiste à regrouper les forces vives d'une région afin de profiter des économies d'échelle, d'harmoniser les stratégies, objectifs et mesures et d'exploiter au maximum les synergies disponibles.

Les 14 bassins versants de gestion définis dans le PSGE formeront l'ossature organisationnelle et décisionnelle pour la planification de la gestion des eaux du canton





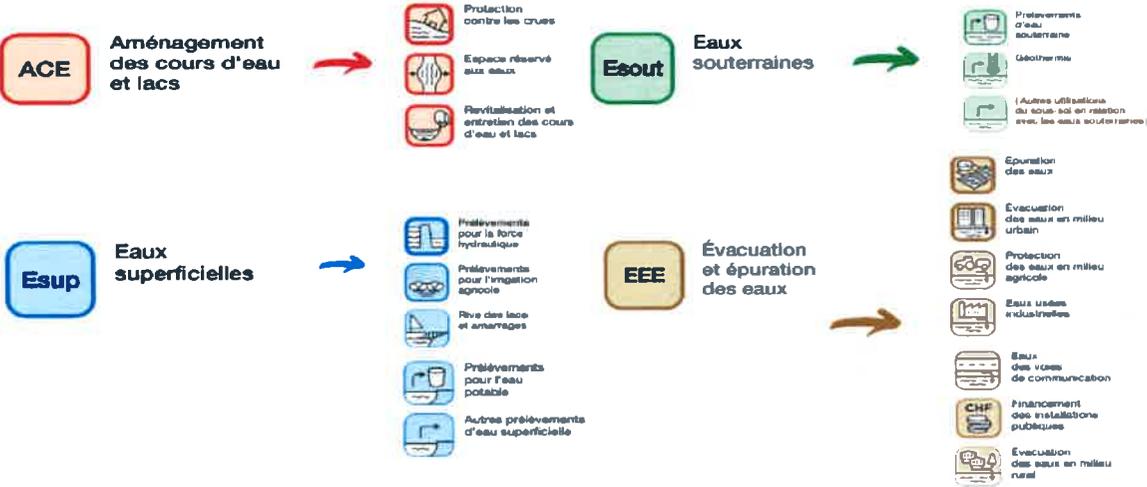
MODIFICATION DES STATUTS ART 27

MISE EN VIGUEUR LCEaux

Plan de gestion des eaux

Les quatre domaines du PSGE

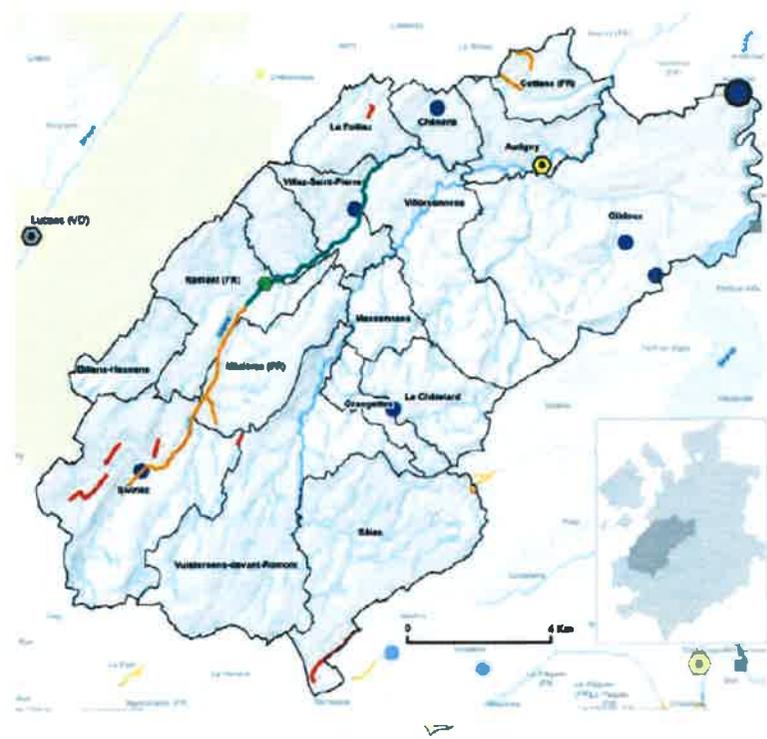
> Expliquer les domaines



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

MISE EN VIGUEUR LCEaux

Glâne-Neirigue – carte de synthèse



- Captages stratégiques
- Captages importants
- Ouvrages hydroélectriques

Planification des revitalisations (2019)

- Projet en cours
- Priorité à 20 ans
- Coordination avec l'assainissement de la force hydraulique

STEP - Capacité biologique (équiv. - habitant)...

- | | |
|---|---|
| < 4'375 | 27'500 - 85'000 |
| 4'375 - 13'000 | > 85'000 |
| 13'000 - 27'500 | |

...avec déficit

- Elevé
- Moyen
- Bas
- STEP selon planif. 2040
- STEP extracantonale

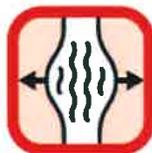
MODIFICATION DES STATUTS ART 27

MISE EN VIGUEUR LCEaux

Aménagement des cours d'eau et lacs



L'enjeu consiste à assainir les déficits de **protection contre les crues** restants, souvent liés à des mises sous tuyaux ou des franchissements.



La détermination de **l'espace réservé aux eaux** est en cours. Dès son achèvement, les communes devront intégrer cet espace au PAL ou l'actualiser. Cet espace sera exploité de manière extensive.



La **revitalisation** est un enjeu important dans le BV, principalement pour la Glâne sur un long linéaire de Prez-vers-Siviriez jusqu'en aval de Villaz-Saint-Pierre.

MODIFICATION DES STATUTS ART 27

MISE EN VIGUEUR LCEaux

Eaux superficielles



Les défis de la **protection des eaux superficielles** concernent surtout l'agriculture : réduction des apports en phosphore et en pesticides.



Les ouvrages de la **force hydraulique** à assainir sont le barrage de Rossens ainsi que d'autres ouvrages moins importants. Le linéaire impacté est important ; il concerne essentiellement la Sarine et la Glâne.



Les **prélèvements d'eau pour l'irrigation** ont un impact négatif sur les cours d'eau et des pénuries sont en train d'apparaître. Un concept devra viser à garantir l'irrigation en préservant les milieux aquatiques par un pompage dans des ressources durables.



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

MISE EN VIGUEUR LCEaux

Eaux souterraines



L'essentiel de l'eau potable consommée dans le BV provient d'autres BV. Une concession reste à octroyer pour la plupart des **prélèvements pour l'eau potable public** dans le BV. Une surveillance qualitative et quantitative des captages stratégiques et importants doit être établie.



Le BV comporte 1 des 10 captages stratégiques du canton, qui alimente le BV de la Sarine. La résolution des conflits d'utilisation du sol majeurs constatés en zones S est prioritaire. En outre, des mesures de **protection des eaux souterraines** accrues sont prévues.

Évacuation et épuration des eaux



Le taux de dilution des rejets de la **STEP** de Romont est mauvais. Elle devrait être raccordée, à terme, sur la STEP d'Autigny. Cette dernière, qui arrive à saturation depuis le raccordement de la STEP de Corpataux, devra être agrandie et traitera les micropolluants.



La planification de **l'assainissement** (PGEE) devra être actualisée au plus tard lors du raccordement, de l'agrandissement ou de la modernisation de la STEP, afin de pouvoir se baser sur des données complètes et à jour sur l'ensemble du BV concerné.

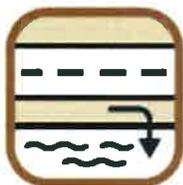


Dans le BV, près d'une vingtaine de **fosses de stockage d'engrais de ferme** se situent dans ou à proximité de zones de protection des eaux souterraines. Leur mise en conformité est du ressort des détenteurs des captages concernés.

MODIFICATION DES STATUTS ART 27

MISE EN VIGUEUR LCEaux

Évacuation et épuration des eaux



Le BV comporte une part importante de routes cantonales dont les **eaux** doivent être traitées en priorité.



En **milieu rural**, le BV comporte un nombre élevé de bâtiments isolés dont l'évacuation des eaux reste à mettre en conformité.



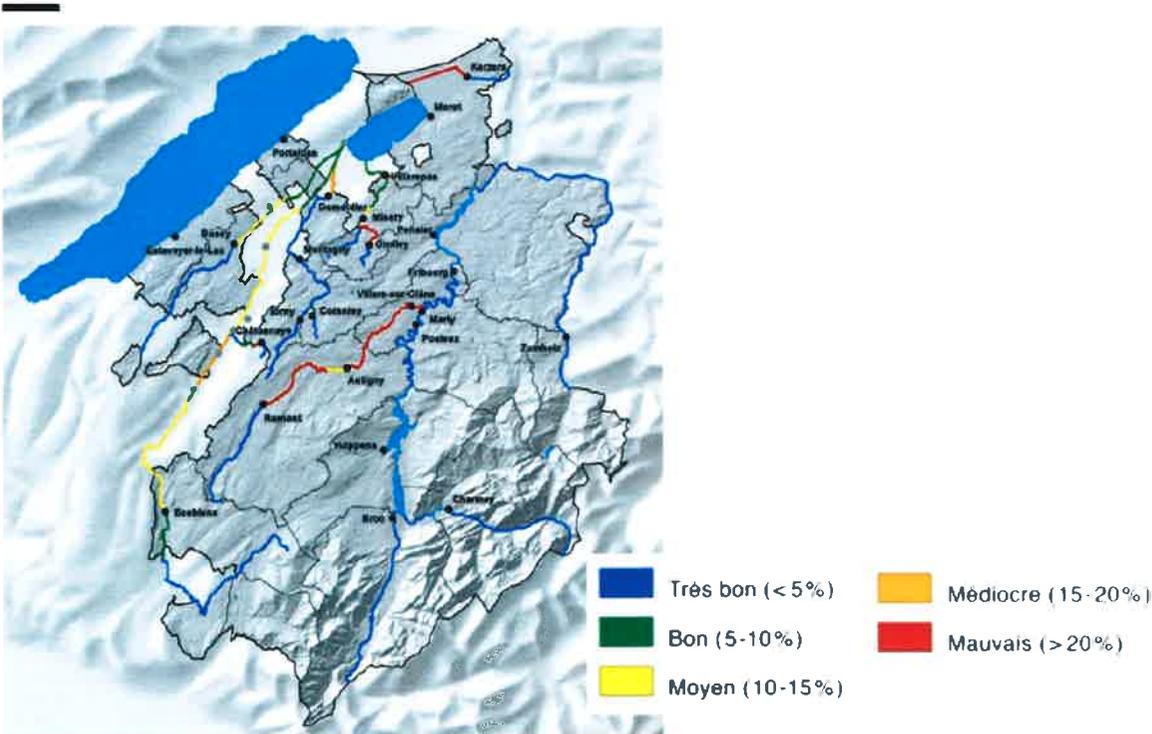
Les communes doivent veiller à ce que le **financement** de l'assainissement soit durable et garanti.



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

MISE EN VIGUEUR LCEaux

Proportion d'eaux usées non épurées





MODIFICATION DES STATUTS ART 27

MISE EN VIGUEUR LCEaux

Planning pour le traitement des micropolluants

| Bassin versant | STEP | 2017-2025 | 2025-2030 | 2030-2035 |
|----------------|------------------------------|------------------------|---|---|
| Sanne | Fribourg | Critère 2 | | |
| | Villars-sur-Glâne Posieux | | Critère 3 Raccordement sur Villars-sur-Glâne | |
| Gèrène | Marfy | | | 2025 - 2030 Critère 2 |
| Lac de Gruyère | Vuippens | | Critère 2 | |
| Glâne-Neirigue | Autigny | | Critère 2 | 2025 - 2030 Glâne-Neirigue Autigny Romont Critère 2 Raccordement sur Autigny |
| | Romont | | Raccordement sur Autigny | |
| Lac de Morat | Morat | Critère 2 | | |
| | Kerzers | Raccordement sur Morat | | |
| Sonnaz-Crusaz | Pensier | | Critère 2 | |
| | Grolley | | Scénario 1 | |
| | Misery | | Raccordement sur Pensier | |
| Udène | Fribourg | Critère 2 | | |



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

SITUATION A CE JOUR
MISE EN VIGUEUR LCEaux

ASSOCIATION DE COMMUNES DU BASSIN VERSANT
DE LA GLÂNE ET DE LA NEIRIGUE (ABVGN)





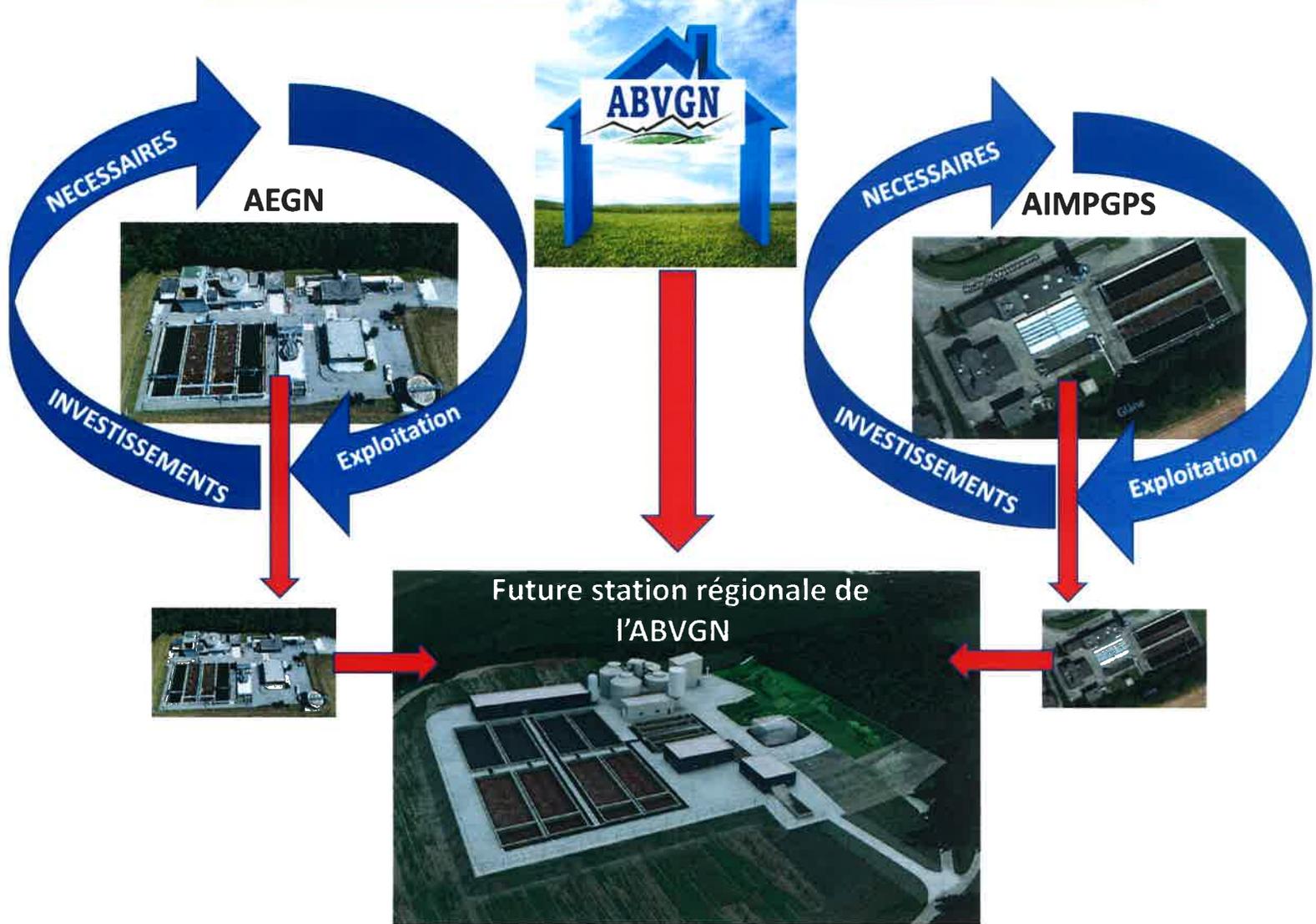
MODIFICATION DES STATUTS ART 27

SITUATION RECHERCHEE
TRAITEMENT EAUX USEES





MODIFICATION DES STATUTS ART 27





MODIFICATION DES STATUTS ART 27

TRAITEMENT EAUX USEES ETUDES

| Compléments pour étayer le choix du site | Fin 2022 | Janvier- Avril 2023 |
|---|----------|---|
| Analyse de variantes technologiques de STEP | |  |
| Analyse technique sur l'urgence de la régionalisation | |  |
| Etude multisite avec sélection des sites propices | |  |
| Consultation des services en bilatéral | |  |



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

TRAITEMENT EAUX USEES ETUDES

| Avant-projet de STEP | JANVIER-MAI 2023 | JUIN-DECEMBRE 2023 |
|--|---|---|
| Variantes d'implantation sur le site sélectionné |  | |
| Avant-projet de STEP pour l'EIE et le PAL (niveau examen préalable) |  | |
| Analyse du déversement en ammonium |  | |
| Dossier de modification du PAL pour examen préalable |  | |
| Etude d'impact sur l'environnement (rapport RIE) pour enquête préliminaire |  | |
| Sondages, étude géotechnique + hydrogéologique + pollution |  | |
| Examen préalable et enquête préliminaire (STEP, EIE, PAL) | |  |



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

TRAITEMENT EAUX USEES ETUDES

| Projet de STEP | 2023 | 2024-2026 |
|--|---|---|
| Cahier des charges pour mandataires STEP et appel d'offres |  | |
| BAMO pour la suite des phases de projet | |  |
| Validation de l'avant-projet et réalisation du projet de STEP | |  |
| Premiers appels d'offres pour la phase projet (équipements principaux) | |  |
| Etude géotechnique complémentaire, aide mandataires | |  |
| Etude locale du risque d'inondation et mesures de protection | |  |
| Etudes complémentaires nécessaires (énergie, trafic, bruit, ...) | |  |



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

TRAITEMENT EAUX USEES ETUDES

| Projet de STEP | 2023 | 2024-2025-2026 |
|--|------|----------------|
| Mise à jour du RIE (selon demandes issues de l'examen préalable) | | |
| Dossier de modification du PAL pour enquête | | |
| Mise à l'enquête simultanée du PAL + projet de STEP + RIE | | |
| Traitement des recours éventuels | | |
| Votation du crédit de construction (premiers appels d'offres et estimations) | | |



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

TRAITEMENT EAUX USEES ETUDES

| Projet d'exécution et réalisation | 2024-2025-2026 |
|--|---|
| Appels d'offres finaux |  |
| Projet d'exécution |  |
| Travaux avec mise en service pour 2030 |  |



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

STATUTS AUJOURD'HUI DEMAIN

ACTUEL

PROPOSITIONS

Art. 27 Limite d'endettement

- 1. L'association de communes peut contracter des emprunts**
- 2. La limite d'endettement est fixée à :**
 - a) CHF 200'000.00 pour les investissements;**
 - a) CHF 6'000'000.00 pour les investissements**

 - b) CHF 50'000.00 pour le compte de trésorerie;**
 - b) CHF 100'000.00 pour le compte de trésorerie**



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

CLE DE REPARTITION SELON ARTICLE 25 DES STATUTS

ARTICLE 25 Répartition des charges- charges de résultats

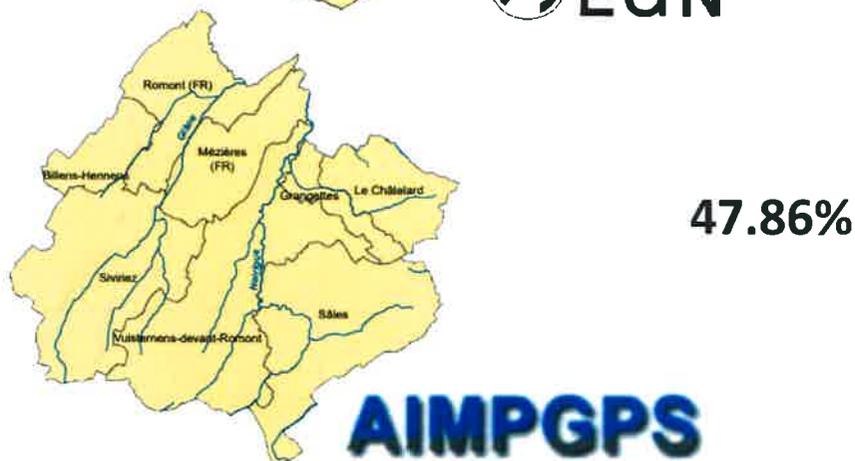
Lesdites charges sont réparties conformément à l'article 25 des statuts.

L'annexe 2 aux statuts précise le pourcentage par communes membres en tenant compte de la population légale au 31.12.2019.



MODIFICATION DES STATUTS ART 27

ANNEXE 2 AUX STATUTS CLE DE REPARTITION DES FRAIS



| Commune | Population légale au 31.12.2019 | Clé de répartition |
|---------------------------|------------------------------------|--------------------|
| | | en % |
| Autigny | 796 | 2,75% |
| Billens-Hennens | 786 | 2,72% |
| Chénens | 842 | 2,91% |
| Cottens | 1 504 | 5,20% |
| Gibloux | 7606 | 26,30% |
| Le Châtelard | 364 | 1,26% |
| Grangettes | 222 | 0,77% |
| Massonnens | 533 | 1,84% |
| Mézières | 1 044 | 3,61% |
| Romont | 5 366 | 18,56% |
| Sâles | 1 441 | 4,98% |
| Siviriez | 2 281 | 7,89% |
| Villaz | 2 303 | 7,96% |
| Villorsonnens | 1 498 | 5,18% |
| Vuisternens-devant-Romont | 2 330 | 8,06% |
| Total | 28 916 | 100% |



MODIFICATION DES STATUTS ART 27 LIMITE D'ENDETTEMENT

STATUTS ABVGN

Acceptez-vous la modification de l'article 27 telle que présentée



MODIFICATION DES STATUTS ART 27 LIMITE D'ENDETTEMENT





Réponse au postulat de M. Jean-Baptiste Morel Mise à disposition de nouveaux emplacements pour des défibrillateurs

- **Une suite directe**
 - **Mise au budget 2023**
 - **Inventaire des installations**
 - **Contacts avec des entreprises disposant d'un défibrillateur interne pour une disposition 24h/24 à l'extérieur des bâtiments**
 - **4 défibrillateurs communaux externes, 2 défibrillateurs publics/privés externes, 2 défibrillateurs privés externes**
 - **Installation avant l'été**
 - **Une formation/information aux citoyens le 12 septembre prochain**

**Carte des
emplacements**

-  **Défibrillateurs communaux externes**
-  **Défibrillateurs publics/privés externe**
-  **Défibrillateurs privés externes**

**Merci au
service
technique**

